

Bordeaux, ville « millionnaire » à l'horizon 2035 ?

Christophe BERGOUIGNAN*

Dans le cadre de la définition de son projet de ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux, en accord avec la municipalité de la ville centre, s'est fixé pour objectif de compter 1 million d'habitants d'ici un quart de siècle. S'il ne correspondait qu'à un seuil symbolique de visibilité internationale, ce « cap » du million de bordelais pourrait être facilement atteint en jouant sur la définition du périmètre de la ville, puisque, d'ores et déjà (depuis 2007), l'aire urbaine de Bordeaux⁽¹⁾ comprend environ 1 million de résidents. En effet, parmi les villes considérées comme « millionnaires » en habitants par l'exposition Agora⁽²⁾, on peut constater de fortes disparités de définition géographique, entre :

- Bilbao dont la municipalité compte à peine 350 000 habitants et l'aire urbaine près de 1 million,
- Rotterdam dont l'agglomération urbaine compte près de 1 million d'habitants et la région urbaine près de 1,2 millions,
- Thessalonique dont le département compte 1 million d'habitants et la municipalité 385 000,
- Valence dont la municipalité compte plus de 700 000 habitants et l'aire urbaine près de 1,5 millions,

* Université de Bordeaux, Institut d'Études Démographiques (IEDUB)

(1) Dans sa définition INSEE, l'aire urbaine comprend le pôle urbain ou agglomération (ville centre et banlieue) et la couronne périurbaine. La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) ne correspond pas à ce zonage ni à celui de l'agglomération INSEE (dont le périmètre est plus vaste que celui de la seule CUB). La CUB est un zonage politico-administratif alors que l'agglomération INSEE correspond aux tentatives de définition statistique internationale commune de la ville. L'aire urbaine est, par ailleurs, un terme utilisé dans quelques pays pour désigner un zonage analytique, sans qu'il s'agisse pour autant d'une construction géo-statistique reposant sur les mêmes critères que ceux retenus en France par l'INSEE. Les aires urbaines INSEE traitées dans cet article sont définies selon le zonage 1999.

(2) Exposition traitant de la « morphologie » des villes « millionnaires » en habitants.

- Zurich dont la commune compte 365 000 habitants et l'agglomération près de 1 million.

Au delà de cet objectif de dimension démographique symbolique, il s'agit de disposer d'une population suffisante pour rentabiliser les investissements réalisés ou à engager dans le cadre du projet de ville, ce qui suppose que ce million d'habitants réside dans les limites des territoires participant à ce projet. Quels que soient les élargissements que la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) pourrait connaître, il est très hautement improbable que toutes les communes de l'aire urbaine bordelaise (dans sa définition INSEE 1999 et *a fortiori* 2010) viennent s'agréger à la CUB, au cours des 25 prochaines années. La CUB compte à peine plus de 700 000 habitants en 2006, et les quelques communes dont l'adhésion à la CUB est actuellement envisagée totalisent actuellement un peu moins de 50 000 habitants. Autrement dit, le projet de ville implique une CUB comptant entre 250 000⁽³⁾ et 300 000⁽⁴⁾ résidents supplémentaires, ce qui correspond à une croissance démographique comprise entre 1 % et 1,2 % par an⁽⁵⁾, rythme qui n'a quasiment jamais été atteint au cours des 40 dernières années dans cet ensemble territorial, y compris au cours de courtes périodes. Cela ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse en soi d'un objectif impossible à atteindre, des villes assez proches (Toulouse ou Montpellier) ayant connu, dans d'autres contextes socio-démographiques généraux, des croissances démographiques de cet ordre de grandeur. L'objet de ce texte est de mesurer les changements de comportements en matière de mobilité résidentielle que nécessiterait un Bordeaux « millionnaire » en habitants à l'horizon 2035. Dans cette perspective, on évaluera comment les différentes voies de modification des comportements migratoires susceptibles de conduire à une CUB « millionnaire » en habitants pourraient être compatibles avec les évolutions macro-démographiques et sociales que l'on peut anticiper pour les 25 prochaines années. On essayera par ailleurs, d'imaginer, *a contrario*, les évolutions migratoires ne conduisant pas à une CUB de 1 million d'habitants. Dans tous les cas, on discutera

(3) En imaginant que tous les élargissements actuellement envisagés pour la CUB se concrétiseront.

(4) En s'en tenant à une définition invariable de la CUB.

(5) Si l'on se réfère à l'horizon 2035 pour atteindre le million d'habitants. Si l'on choisit un horizon plus proche (2025), la croissance démographique devrait alors se situer entre 1,5 % et 1,9 % par an.

des conséquences et implications en matière d'aménagement local, de ces « chemins » démographiques.

Des comportements démographiques récents...

S'il est porté par des objectifs de visibilité symbolique internationale et de rentabilité économique et sociale des investissements, le projet de ville « millionnaire » part aussi de l'observation du développement, un peu plus marqué récemment, d'une certaine « attractivité » bordelaise. L'analyse des facteurs à l'origine de cette évolution constitue donc un préalable à toute prospective envisageant les « chemins » susceptibles de mener à ce million d'habitants de la CUB.

Le début des années 2000 se caractérise, pour Bordeaux ville centre, par une forte accélération de la croissance démographique (un peu plus de 1 % par an entre 1999 et 2006) après 20 ans de très légère évolution (entre 0,1 % et 0,3 % d'augmentation annuelle de la population) qui succédaient à près de 30 ans de baisse plus ou moins rapide (de l'ordre de - 2 % par an au cours des années 1970). En moyenne, entre 1999 et 2006, la banlieue de Bordeaux n'a pas connu de transformation radicale de son rythme, assez soutenu, de croissance démographique (environ 1 % par an, depuis le milieu des années 1970 pour les territoires de la CUB, et depuis les années 1990 pour les communes plus périphériques dont l'adhésion à la CUB est envisagée), ce qui dissimule néanmoins une hétérogénéité assez importante⁽⁶⁾. Dans la périphérie plus lointaine, à l'extérieur de la CUB (dans sa définition actuelle comme potentielle), le début des années 2000 se carac-

(6) Il existe en effet une assez grande diversité de situations, entre :

- Bègles qui connaît une croissance démographique non négligeable (plus de 1 % par an), après une stabilisation dans les années 1990 qui succédait à plus de 20 ans de baisse modérée,
- Bouliac, qui perd quelques habitants mais dont la population avait été multipliée par 3 entre 1968 et 1999,
- Saint-Médard-en-Jalles, qui après avoir pratiquement doublé sa population au début des années 1970, voit sa croissance se ralentir progressivement depuis, mais continue à gagner des habitants,
- et Bruges dont la croissance démographique continue à s'accélérer.

On constate néanmoins, depuis les années 1990, de moindres différences de croissance démographique entre les communes de la CUB, notamment par rapport au début des années 1970 lors des fortes baisses de population dans les parties les plus denses et des très fortes croissances périphériques.

térise par l'accélération d'une croissance démographique déjà assez soutenue (passage de moins de 1 % par an à près de 2 % par an), sans que l'on atteigne, pour autant, le niveau maximal observé à la fin des années 1970 (près de 3 % par an). Une accélération presque aussi importante est constatée dans les parties plus rurales de la Gironde et de l'Aquitaine, mais qui, partant d'une augmentation le plus souvent assez modeste de la population, conduisent à une croissance démographique moyenne de l'ordre de 1 % pour le début des années 2000. Au total, l'accélération récente de la croissance démographique dans la ville centre, les espaces périurbains et quelques territoires de banlieue de Bordeaux, semble résulter de 4 dynamiques de mobilité résidentielle⁽⁷⁾ :

- la relative permanence (depuis le milieu des années 1990), de la corrélation entre les migrations intérieures et les étapes familiales et professionnelles du parcours de vie ;
- un renforcement, au début des années 2000, de l'attractivité globale des régions du Sud et de l'Ouest vis-à-vis des autres régions françaises ;
- l'augmentation de l'immigration internationale au début des années 2000. Bien que l'Aquitaine et Bordeaux soient moins concernés que d'autres territoires métropolitains, son impact est très sensible ;
- les politiques d'aménagement urbain des villes centres des grandes aires urbaines de province, développées depuis le milieu des années 1990.

On peut schématiquement distinguer 6 formes de mobilité résidentielle interne (cf. tableau 1, pp. 38-41). D'une part, elles caractérisent des types de territoires d'origine et de destination des migrants, des âges et des profils sociaux spécifiques et, d'autre part, elles contribuent à former des catégories particulières de ménages, impliquant de fait des conditions particulières d'habitat. Ces 6 formes de mobilité résidentielle interne se

(7) La croissance naturelle contribue assez peu aux changements de rythme de la croissance démographique globale, bien qu'elle joue sur son niveau (ce qui explique une partie des différences de croissance démographique globale entre espaces périurbains et ruraux). Elle reste un miroir de la composition par âge qui conserve une certaine inertie du fait de la corrélation importante, et, pour l'instant, modérément changeante, des mobilités résidentielles avec les étapes familiales et professionnelles du parcours de vie, donc avec l'âge.

sont progressivement développées en fonction de contextes socio-démographiques, économiques et géographiques, plus ou moins favorables, et leur rôle en termes de peuplement territorial a été et reste très variable. Si aujourd'hui ces formes de mobilité résidentielle sont parfois vécues par une partie importante des générations en cause, elles ne concernent pas pour autant l'intégralité d'une génération et ne définissent par conséquent pas 6 séquences de vie dont l'enchaînement serait inévitable et semblable pour tous. Ainsi, les jeunes (parfois bacheliers, mais surtout non bacheliers) dont les parents résident en milieu rural mais qui ne poursuivent pas d'études supérieures ne connaîtront pas la migration étudiante. De même, les jeunes poursuivant des études supérieures mais dont les parents résident dans les grandes aires urbaines (provinciales, mais plus encore parisienne), bien équipées en établissements universitaires connaîtront la migration étudiante avec une forme moins typique (après 20 ans, souvent lors d'un changement de ville associé à une formation de niveau Master). Par ailleurs, les séquences biographiques associées aux 6 formes de mobilité résidentielle ne définissent pas, en dépit des apparences, un cycle de vie complet, puisqu'une partie de ces types de migration interne ont connu un développement massif récent. En effet, les personnes vivant aujourd'hui les migrations associées à la perte d'autonomie appartiennent aux générations nées entre 1915 et 1930 au sein desquelles les bacheliers étaient très rares, les migrations étudiantes l'étant, par conséquent, aussi. Réciproquement, les jeunes nés à la fin des années 1980, qui, pour une partie significative d'entre eux, connaissent les migrations étudiantes, ne vivront peut-être pas les migrations de constitution de la famille, ou de sortie d'activité de la même façon que les générations qui les vivent aujourd'hui. Ils seront par ailleurs peut-être massivement concernés par des formes de mobilité résidentielle ne s'étant encore que peu manifestées, à ce jour.

Tableau 1. Présentation schématique des 6 principales formes de mobilité résidentielle interne

Type de mobilité résidentielle	Origine et destination des migrants	Age et profil social dominant des migrants	Habitat et situations domestiques les plus fréquentes chez les migrants	Période(s) de développement important du flux (1)	Fréquence « 2002-2007 » de ces mobilités (2)
Mobilité étudiante	Flux dominant : Espace rural + petites et moyennes villes vers Villes centres (voire banlieues) des grandes aires urbaines de la même région de province	Bacheliers (18-21 ans) ou diplômés des premiers niveaux du supérieur (20-24 ans)	Situation domestique dominante : Personne seule dans un appartement du parc locatif privé Situations domestiques secondaires : 1. Vie dans une communauté (cité universitaire) 2. Couple sans enfant dans un appartement du parc locatif privé 3. Colocation avec d'autres étudiants 4. Personne seule ou couple sans enfant dans un appartement possédé par la famille	Fin des années 1980, début des années 1990 avec l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur (flux assez modestes auparavant)	Entre 15 et 20% de l'ensemble des 18-24 ans résidant initialement dans l'espace rural ou les petites villes Entre 25 et 40% des bacheliers de 18-24 ans résidant initialement dans l'espace rural ou les petites villes
	Flux secondaires : 1. Couronnes périurbaines (voire banlieues) des grandes aires urbaines vers Villes centres de la même grande aire urbaine de province 2. Tous espaces vers Villes centres (voire banlieues) des grandes aires urbaines d'une autre région (y compris Paris).				

(1) Il s'agit des périodes au cours desquelles le flux a augmenté, pour, le plus souvent, maintenir ensuite une intensité assez proche du niveau élevé atteint à la fin de cette période de développement important. Ces périodes de développement important n'ayant pour l'instant pas été suivies de phases de réduction significative de l'ampleur du flux.

(2) Mesurée à partir de la synthèse 2007 des vagues du recensement rénové de la population à partir de la question sur la résidence 5 ans avant le recensement, d'où une probable sous-estimation du nombre de mouvements.

Tableau 1 (suite)

Type de mobilité résidentielle	Origine et destination des migrants	Age et profil social dominant des migrants	Habitat et situations domestiques les plus fréquentes chez les migrants	Période(s) de développement important du flux (1)	Fréquence « 2002-2007 » de ces mobilités (2)
Mobilité d'entrée dans la vie professionnelle	Flux les plus caractéristiques : 1. Villes centres et banlieues des grandes aires urbaines de province vers Aire de Paris 2. Ville centre d'une grande aire urbaine de province vers Ville centre d'une autre grande aire urbaine de province	Diplômés du supérieur (25-29 ans) futurs cadres et professions intermédiaires	Situations domestiques dominantes : 1. Personne seule dans un appartement du parc locatif privé 2. Couple sans enfant dans un appartement du parc locatif privé 3. Personne seule dans un appartement dont elle est propriétaire 4. Couple sans enfant dans un appartement dont il est propriétaire	Années 1990 avec l'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur et l'augmentation de la proportion de diplômés du supérieur dans les générations (flux modestes auparavant)	Entre 15 et 20% de l'ensemble des 25-29 ans résidant initialement dans les villes centres des grandes aires urbaines de province Entre 25 et 35% des futurs cadres de 25-29 ans résidant initialement dans les villes centres des grandes aires urbaines de province
	Flux moins caractérisés : 1. Espace rural vers Petites villes 2. Petites villes vers Villes moyennes 3. Banlieue ou couronne périurbaine d'une grande aire urbaine vers Ville centre ou banlieue de la même grande aire urbaine	Diplômés du supérieur (25-29 ans) futurs cadres et professions intermédiaires Bacheliers (22-26 ans) futurs employés et professions intermédiaires Non bacheliers (20-24 ans) futurs employés	Situations domestiques dominantes : 1. Personne seule dans un appartement du parc locatif privé 2. Personne seule dans un appartement dont elle est propriétaire	Développement en 2 vagues : 1. années 1960 avec la tertiarisation de l'économie et la concentration des emplois tertiaires dans les parties centrales des villes (flux déjà non négligeables auparavant) 2. années 1990 avec l'augmentation de la proportion de diplômés du supérieur dans les générations (flux modestes auparavant)	Entre 15 et 20% de l'ensemble des 25-29 ans résidant initialement dans l'espace rural Entre 25 et 40% des diplômés du secondaire non bacheliers de 25-29 ans résidant initialement dans l'espace rural

Tableau 1 (suite)

Type de mobilité résidentielle	Origine et destination des migrants	Age et profil social dominant des migrants	Habitat et situations domestiques les plus fréquentes chez les migrants	Période(s) de développement important du flux (1)	Fréquence « 2002-2007 » de ces mobilités (2)
Mobilité de constitution de la famille	Flux les plus caractéristiques : 1. Villes centres et banlieues des grandes aires urbaines de province vers Banlieues et couronnes périurbaines 2. Aires urbaines vers Espace rural et petites villes 3. Aires urbaines vers Aires urbaines de moindre taille	Couples bi-occupés (30-39 ans si diplômés du supérieur, 25-34 ans, pour les autres niveaux de diplôme)	Situations domestiques dominantes : 1. Couples parents de 1 ou 2 enfants s'installant dans une maison dont ils sont propriétaires ou qu'ils louent dans le parc privé et plus rarement dans le parc social 2. Couples sans enfant ou parents de 3 enfants et plus s'installant dans une maison dont ils sont propriétaires ou qu'ils louent dans le parc privé et plus rarement dans le parc social	De la fin des années 1960 au milieu des années 1980, avec les facilités d'emprunt (dispositifs spécifiques, et contexte macro-économique d'inflation rapide) ayant permis l'accès à la propriété via la construction d'habitat pavillonnaire neuf, en périphérie des grandes villes (flux déjà non négligeables auparavant mais moins liés à ce type d'habitat et à cette géographie).	Entre 25 et 35% de l'ensemble des 30-34 ans résidant initialement dans les villes centres des grandes aires urbaines de province Jusqu'à 50% des professions intermédiaires de 30-34 ans vivant en couple avec 1 ou 2 enfants et résidant initialement dans les villes centres des grandes aires urbaines de province
Mobilité d'adaptation aux situations de crise (sociale, familiale)	Flux caractéristiques : 1. Couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province vers Villes centres et banlieues des mêmes aires urbaines et vers l'espace rural et les petites villes de la même région 2. Aire de Paris vers Espace rural et petites villes	Chômeurs et mono-parents de 40-54 ans.	Personnes seules ou mono-parents s'installant : 1. dans des appartements (location, propriétaire occupant ou parc social) pour les arrivées en ville centre ou en banlieue d'une grande aire urbaine. 2. dans des maisons en location pour les arrivées dans l'espace rural et les petites villes.	Années 1970 avec le début de la crise économique et sociale et l'augmentation de la fréquence des séparations précoces, puis, mouvement continu s'accéléralant légèrement en période de croissance du chômage (flux déjà non négligeables auparavant).	10% de l'ensemble des 45-49 ans résidant initialement dans les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province 18% des chômeurs ou des mono-parents de 45-49 ans résidant initialement dans les couronnes périurbaines des grandes aires urbaines de province

Tableau 1 (suite et fin)

Type de mobilité résidentielle	Origine et destination des migrants	Age et profil social dominant des migrants	Habitat et situations domestiques les plus fréquentes chez les migrants	Période(s) de développement important du flux (1)	Fréquence « 2002-2007 » de ces mobilités (2)
Mobilité de sortie d'activité	Flux caractéristiques : 1. Aire de Paris Vers Espace rural et petites villes 2. Villes centres et banlieues des aires urbaines grandes et moyennes de province Vers Espace rural et petites villes de la même région ou d'une autre région (en général du Sud ou de l'Ouest)	Jeunes retraités de 55-69 ans modérément diplômés (diplôme secondaire : bacheliers et non bacheliers)	1. Couples dont les enfants ont décohabité (ou n'en ayant jamais eu) s'installant dans une maison en location privée ou dont elles sont propriétaires 2. Personnes seules s'installant dans une maison en location privée ou dont elles sont propriétaires	De la fin des années 1960 au milieu des années 1980, les facilités d'accès à la propriété ont permis, avec un décalage dans le temps, aux propriétaires franciliens atteignant l'âge de la retraite de revendre des biens pour acquérir des logements dans d'autres territoires (flux assez faibles avant les années 1960).	Environ 5% de l'ensemble des 60-64 ans résidant initialement dans l'aire de Paris Environ 15% des retraités de 60-64 ans en couple sans enfant résidant initialement dans l'aire de Paris
Mobilité associée à la perte d'autonomie	1. Mouvements entre les couronnes des aires urbaines de toute taille 2. Aires urbaines de petite et moyenne dimension vers Espace rural 3. Espace rural vers Petites villes	Retraités et inactifs de 80 ans et plus (concerne plutôt des personnes diplômées lorsqu'il s'agit de départs depuis les couronnes périurbaines)	Personnes s'installant dans des communautés	Flux déjà assez anciens (au moins les années 1960), dont l'intensité a progressivement augmenté au cours des années 1970-1980, en revanche son volume global s'est fortement accru et va continuer à le faire avec l'arrivée de générations de plus en plus nombreuses à ces âges.	Entre 5 et 10% de l'ensemble des 90-94 ans résidant initialement dans les villes centres des aires urbaines

Après leurs périodes respectives de développement maximal, les 6 différentes formes de mobilité résidentielle ici décrites n'ont pas connu de variations majeures d'intensité, et aucune nouvelle forme aussi caractéristique n'a émergé. Autrement dit, depuis le milieu des années 1990, période au cours de laquelle l'augmentation de la fréquence des mobilités étudiantes et d'entrée dans la vie professionnelle ont accru la sur-représentation des très jeunes adultes (18-24 ans) dans les villes centres des grandes agglomérations de province, comme Bordeaux, et celle des jeunes adultes (25-34 ans) dans les parties les plus denses de l'aire de Paris, les profils les plus typiques de migrations internes ont peu évolué. Ils ont, tout au plus, connu quelques modulations circonstanciées tenant, non plus à l'interaction entre biographie personnelle et organisation de l'espace, mais plutôt à des dynamiques régionales, à des évolutions plus générales, ou à des politiques localisées d'aménagement territorial.

L'accélération de la croissance de la population de Bordeaux et de son aire d'influence, au début des années 2000, s'inscrit ainsi dans une dynamique plus générale, et relativement ancienne (années 1960) de forte attractivité des régions du Sud et, avec une moindre intensité, de l'Ouest. Toutefois, le début des années 2000 accélère une inflexion, déjà perceptible dans les années 1990, déplaçant progressivement le centre de « gravité » de cette attractivité, depuis la région PACA⁽⁸⁾ vers les régions du grand Sud-Ouest (Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et, à un moindre degré, Aquitaine), avec, en Aquitaine, une polarisation de cette attractivité vers l'aire de Bordeaux beaucoup moins évidente que celle observée en Midi-Pyrénées vers l'aire de Toulouse. Si l'attractivité globale du croissant Sud et Ouest de la France semble résulter, pour une large part, de facteurs climatiques et paysagers, le déplacement progressif vers l'Ouest de cette attractivité initialement orientée vers le Sud-Est pourrait s'expliquer par l'épuisement d'une logique de développement de la région PACA. De fait, le recul de l'attractivité de « qualité de vie » de la région PACA est encore plus net si l'on tente d'isoler le solde migratoire vis-à-vis des autres régions françaises, supposé correspondre davantage à ces motivations, que le solde migratoire vis-à-vis de l'étranger, relativement important en région PACA.

Si la croissance démographique résultant des migrations internationales est supérieure en région PACA à ce qu'elle est en région Aquitaine, elle a, dans toutes les régions, connu une nette accélération au début des années

(8) Provence-Alpes-Côte-d'Azur

2000, liée à une forte croissance globale de l'immigration étrangère, puisque des estimations⁽⁹⁾ tendent à montrer que, dans le même temps, les départs de France ont nettement augmenté. La plus forte attractivité de Bordeaux et de son aire d'influence, facteur essentiel de l'accélération de la croissance démographique du début des années 2000, résulte donc aussi d'une plus forte immigration internationale. C'est peut-être le flux de mobilité résidentielle qui a le plus augmenté au début des années 2000, parmi ceux contribuant au peuplement de l'aire bordelaise, ce phénomène étant néanmoins plus marqué dans d'autres grandes villes françaises.

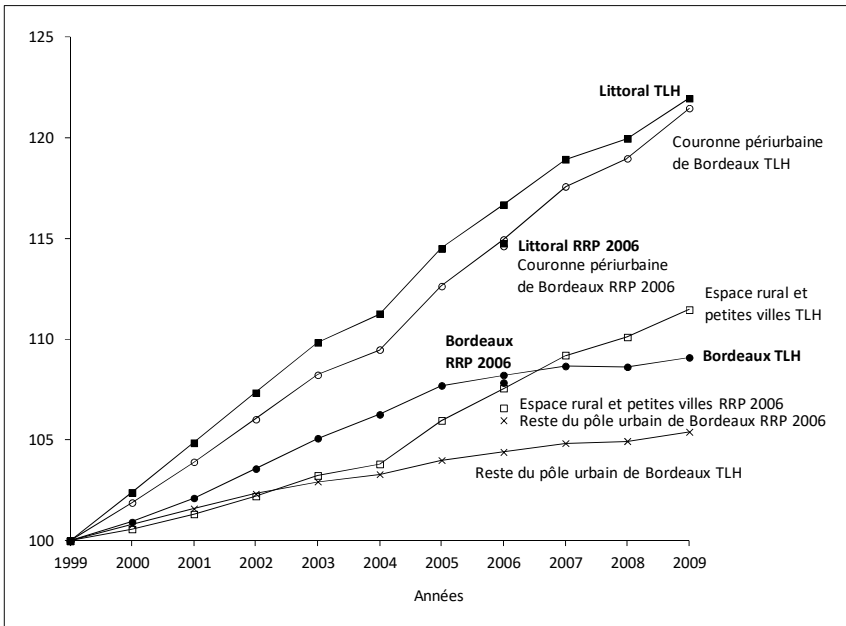
Enfin, il est possible que l'aménagement urbain de Bordeaux ait participé à l'augmentation de l'attractivité de l'aire urbaine, notamment de sa partie centrale qui est passé d'un solde migratoire quasi-nul dans les années 1990 à un excédent conséquent au début des années 2000. Centré sur les transports publics (tramway en site propre) et sur la réhabilitation des quais, cette politique d'aménagement urbain s'est peu appuyée sur la construction de logements neufs (pour la ville centre et la CUB, la croissance du nombre total de logements a été un peu moins rapide au début des années 2000 que pendant les années 1990, et quasi-identique à l'échelle de l'ensemble de l'aire urbaine). Elle s'est en revanche manifestée par une baisse de la vacance des logements, principalement dans la ville centre et au Sud de la CUB, qui pourrait provenir indirectement du renouvellement des transports publics et de la rénovation des espaces publics centraux. Ayant baissé de 4 points de pourcentage dans la ville centre⁽¹⁰⁾, le niveau de vacance des logements y atteint moins de 8 % en 2007. Ayant connu une moindre diminution, la vacance des logements est inférieure à 4 % dans la partie Sud de la CUB. Compte tenu du fort renouvellement de la population résidant dans ces espaces, notamment dans la ville centre, les marges de poursuite d'une telle baisse de la vacance des logements

(9) Il s'agit d'estimations indirectes basées sur des simulations permettant de confronter une projection, à l'horizon 2004, des populations recensées en France métropolitaine en 1999, aux personnes recensées lors la vague 2004 du recensement rénové de population et ayant déclaré résider en France métropolitaine 5 ans plus tôt.

(10) De 1999 à 2006, le passage du recensement général au recensement rénové pouvait faire craindre une variation fictive du nombre de ménages et de la vacance des logements via la modification de la qualité de la collecte. A Bordeaux (notamment dans la ville-centre), la forte augmentation du nombre de ménages de 1999 à 2006, déduite des recensements général et rénové, est toutefois largement corroborée par une évolution de rythme quasiment égal du nombre de résidences principales dénombrées par les services fiscaux. De même, la baisse de la vacance des logements bordelais observée de 1999 à 2006, via l'exploitation des recensements général et rénové se trouve parfaitement confirmée par une diminution presque identique de la proportion de compteurs domestiques inactifs calculée par EDF.

paraissent limitées, dans ces territoires comme dans l'ensemble de la CUB. De fait (figure 1), les estimations des évolutions démographiques très récentes (2006-2009), que l'on peut tirer des données de la Taxe d'Habitation, montrent un quasi arrêt de la croissance de la population dans la ville centre, et fixent donc une limite des possibilités de poursuite de la baisse de la vacance des logements.

Figure 1. Evolutions récentes de la population des territoires girondins mesurées par le RRP et estimées à partir des données TLH (base 100 en 1999)



Dans un territoire à fort renouvellement de la population, comme la ville centre d'une grande agglomération, le taux de vacance peut difficilement se situer en dessous de 6 %, ne serait-ce qu'en raison des mouvements frictionnels. C'est donc sur un accroissement de la construction de logements neufs que le maintien, voire la reprise, du rythme de croissance démographique observé au début des années 2000 peut s'appuyer. Dans plusieurs autres villes dont l'aménagement urbain a accéléré la croissance démographique des parties centrales (Lille, Lyon, Nantes, Strasbourg), en général plus précocement qu'à Bordeaux (fin des années 1990, plutôt que début des années 2000), ces politiques de rénovation urbaine se sont accompagnées d'une augmentation de la construction de logements neufs.

Dans la plupart des cas (Lille, Lyon, Strasbourg), cet accroissement de l'offre d'habitat s'est traduit, de façon très transitoire, par une vacance plus importante du parc de logements. Elle a été rapidement suivie d'une diminution conduisant, aujourd'hui, à une vacance des logements souvent plus faible que lors de l'initiation de ces politiques.

Au total, si l'accélération de la croissance démographique de l'aire urbaine de Bordeaux, au début des années 2000, ne reflète pas de grandes mutations dans les biographies résidentielles (déjà relativement stabilisées depuis le milieu des années 1990), elle résulte du croisement de 3 facteurs dont l'impact a une géométrie spatiale variable. L'accroissement de l'attractivité des régions du Sud et de l'Ouest et sa réorientation progressive vers le grand Sud-Ouest explique une grande part de l'accélération de la croissance démographique de l'ensemble de l'aire urbaine bordelaise, tout en débordant largement sur le reste de la Gironde et sur beaucoup d'autres territoires aquitains. L'augmentation de l'immigration internationale, au début des années 2000, peut expliquer une partie de la croissance plus rapide de la population dans la ville centre et dans certaines parties de la CUB (Talence, Rive-Droite), comme on a pu l'observer dans d'autres villes du Sud (Marseille, Montpellier, Toulouse). Enfin, il est vraisemblable que les politiques d'aménagement urbain aient contribué, comme dans d'autres villes, quelques années plus tôt, à accélérer la croissance démographique de la ville centre et de quelques commune de banlieue proche (Talence, Bègles), la baisse de la vacance des logements s'ajoutant à une construction neuve d'intensité variable (plutôt modérée pour Bordeaux ville centre et Talence, plus soutenue pour Bègles).

...aux conséquences de leur maintien

Pour appréhender les conséquences du maintien des comportements démographiques récents en matière d'évolution future de la population, on applique les projections « liées » (ou modèle multi-état ; cf. Bergouignan, 2008) selon 3 jeux de tendances dits de « base » (tableau 2) :

- maintien des comportements de mobilité résidentielle de la période « 2001-2005⁽¹¹⁾ »,

(11) Dans le recensement rénové de population, les données permettant de mesurer la mobilité résidentielle sont issues de la question sur le lieu de résidence 5 auparavant. La synthèse 2006 des 5 premières vagues de collecte du recensement rénové de population propose donc une

- maintien des comportements de mobilité résidentielle de la période 1990-1998,
- absence de mobilité résidentielle, représentation purement théorique, destinée à mettre en évidence l'effet de la mobilité résidentielle sur les évolutions démographiques futures.

Si, en l'absence de mobilité résidentielle, la CUB compterait, en 2035, un peu moins d'habitants qu'aujourd'hui⁽¹²⁾, la poursuite des comportements migratoires récents la conduirait à une population légèrement inférieure à 830 000 personnes (soit 60 000 de plus que celle obtenue avec le maintien des comportements démographiques des années 1990). On resterait toutefois assez nettement en deçà des objectifs de ville « millionnaire », y compris en élargissant le périmètre de la CUB de 7 communes supplémentaires, comme certains l'envisagent (la population attendrait alors, en 2035, près de 890 000 habitants). L'aire urbaine bordelaise (au sens INSEE), déjà peuplée d'environ 1 million de personnes actuellement s'approcherait des 1,25 millions d'habitants (soit une augmentation d'un quart en 30 ans), celle de Toulouse dépassant alors 1,5 millions d'habitants (soit une croissance démographique de moitié en un peu plus d'une trentaine d'années).

Si la mobilité résidentielle occupe, aux échelons territoriaux fins, donc dans le cadre des projets de ville, un rôle central dans les évolutions démographiques, la fécondité⁽¹³⁾ n'est pas dépourvue de toute forme d'impact. Ainsi, une convergence de la fécondité des françaises vers la moyenne européenne (environ 1,55 enfant par femme) se traduirait, avec une mobilité résidentielle identique à celle observée au début des années 2000, par une population 2035 de la CUB, inférieure de 45 000 personnes (13 000 personnes de moins pour la seule commune de Bordeaux) à celle

synthèse de la mobilité résidentielle des années 1999-2003, 2000-2004, 2001-2005, 2002-2006, 2003-2007, que l'on résume par la dénomination centrale « 2001-2005 ».

(12) En 2006, la population de la CUB dépassait légèrement les 700 000 habitants.

(13) Concernant la mortalité, la régularité de ses tendances récentes incite à simplement les extrapoler pour la démarche ici proposée. Cela ne signifie pas pour autant que des crises sanitaires majeures ne soient pas, dans l'absolu, en mesure de les infléchir assez significativement. Toutefois, s'agissant d'un domaine échappant pour une grande part aux collectivités en cause dans le projet de ville, ces crises, si elles étaient assez graves pour avoir des répercussions importantes sur le peuplement des territoires, relèveraient d'un autre type d'analyse prospective.

que l'on observerait si la fécondité des françaises restait à son niveau actuel⁽¹⁴⁾.

Le maintien des comportements récents de mobilité résidentielle tendrait par ailleurs à accroître les différences de composition par âge entre les territoires. Ce serait notamment le cas en matière de vieillissement de la population avec, entre Bordeaux ville centre et l'Aquitaine non girondine, un écart de 14 points de pourcentage en 2035 en matière de proportion de 65 ans et plus (contre plus de 6 points de pourcentage en 2006 et 5 points de pourcentage en 1999). Cet écart dépasserait les 17 points de pourcentage entre Bordeaux ville centre et le bassin d'Arcachon (contre 9 points de pourcentage en 2006 et moins de 7 points de pourcentage en 1999). Pour Bordeaux ville centre, comme pour Talence, la proportion de 65 ans et plus, ne varierait que très faiblement entre 2006 et 2035 (augmentation d'un point de pourcentage à Talence, et de 2 points de pourcentage à Bordeaux ville centre). Les 2 communes maintiendraient alors, au moins jusqu'en 2035, une population où les plus âgés seraient fortement sous-représentés (moins de 15 % à Talence et moins de 17 % à Bordeaux), contrairement à des périodes plus anciennes au cours desquelles les 65 ans et plus étaient sur-représentés dans les 2 communes (assez nettement dans les années 1970-1980 à Bordeaux, plus légèrement à la fin des années 1980 à Talence). Le renforcement très net de la sur-représentation des 18-24 ans dans les 2 communes, amorcé à la fin des années 1980 et au début des années 1990, avec l'allongement de la durée des études, et poursuivi depuis, malgré la très faible variation de la proportion de bacheliers dans les générations nées dans les années 1980, est en grande partie à l'origine de cette évolution. Elle pourrait, si les comportements de mobilité résidentielle restaient ce qu'ils ont été au début des années 2000, constituer une forme d'inversion de la représentation territoriale des plus âgés au sein des aires urbaines, puisque dans les années 1980, la proportion de 65 ans et plus, était, dans la plupart des villes, supérieure dans les parties centrales à ce qu'elle était en périphérie.

(14) Environ 2 enfants par femme :

- l'indicateur conjoncturel de fécondité fluctuant (le plus souvent par des valeurs légèrement inférieures) autour de 2 enfants par femme depuis 2000 (auparavant la fécondité transversale était plus faible, le processus de retard de l'entrée dans la maternité étant plus rapide entre les générations nées de 1955 à 1970, qu'entre les générations nées de 1970 à 1985),
- la descendance finale étant très légèrement supérieure à 2 enfants par femme pour les générations les plus récentes pour lesquelles elle peut être estimée.

Tableau 2. Hypothèses et résultats globaux des projections « liées » selon 3 tendances de « base »

	Jeu de tendances			Situation en 2006	
	AMR absence de mobilité résidentielle	T99 maintien des tendances 1990-1998	T06 maintien des tendances « 2001-2005 »		
Mobilité résidentielle	Nulle	Identique à celle de 1990-1998 corrigée de la possible sous-estimation des migrations internationales	Identique à celle de « 2001-2005 » mesurée à partir du recensement rénové de population		
Fécondité : ICF national	Maintien du niveau de 1998 : 1,75 E/F	Maintien du niveau de 1998 : 1,75 E/F	Maintien du niveau de 2006 : 2,00 E/F		
Mortalité : e ₀ nationale	Hausse jusqu'à 85,7 ans en 2050	Hausse jusqu'à 85,7 ans en 2050	Hausse jusqu'à 85,7 ans en 2050		
France métropolitaine	Population Totale	60,86 millions en 2035	63,17 millions en 2035	70,28 millions en 2035	61,39 millions
	% de 65 ans et plus	27,1 % en 2035	26,9 % en 2035	24,3 % en 2035	16,6 %
Ile-de-France	Population Totale	12,13 millions en 2035	11,52 millions en 2035	12,70 millions en 2035	11,53 millions
	% de 65 ans et plus	26,8 % en 2035	21,8 % en 2035	18,4 % en 2035	12,4 %
Aquitaine	Population Totale	2,71 millions en 2035	3,22 millions en 2035	3,77 millions en 2035	3,12 millions
	% de 65 ans et plus	29,8 % en 2035	29,8 % en 2035	27,1 % en 2035	19,3 %
Midi-Pyrénées	Population Totale	2,38 millions en 2035	2,85 millions en 2035	3,45 millions en 2035	2,78 millions
	% de 65 ans et plus	29,8 % en 2035	28,8 % en 2035	25,4 % en 2035	19,1 %

ICF = Indicateur conjoncturel de fécondité en E/F (enfants par femme). e₀ = Espérance de vie à la naissance (en années)

Combiner les « chemins » pouvant conduire au Bordeaux « millionnaire »

Le projet d'agglomération s'articule, entre autres, autour de quatre dimensions :

- un réaménagement urbain, permettant de densifier la CUB, via la production massive d'une offre de logements plus adaptée aux familles avec enfants,
- un développement économique durable et riche en emplois qualifiés et bien rémunérés,
- une visibilité internationale plus grande approfondissant les partenariats privilégiés de la ville, du département et de la région avec l'étranger,
- une attractivité vis-à-vis des autres régions françaises encouragée et consolidée, notamment à travers une meilleure qualité de vie.

En matière de mobilité résidentielle, et donc d'évolution démographique locale, ces dimensions correspondent à des flux spécifiques entre territoires.

De façon évidente, la densification urbaine issue d'un fort accroissement de l'habitat familial dans les parties centrales ou la banlieue proche, devrait se traduire par une réduction des mobilités résidentielles associées à la constitution de la famille, c'est à dire des flux partant de la ville centre et la banlieue vers la couronne périurbaine voire vers les territoires girondins situés au-delà des limites de l'aire urbaine.

La création d'un grand nombre d'emplois dits « supérieurs » dans l'aire d'influence de Bordeaux se traduirait probablement par :

- une diminution de l'intensité des départs vers l'Ile-de-France des jeunes diplômés⁽¹⁵⁾ résidant dans la ville centre et dans les autres espaces riches en étudiants du supérieur,
- une augmentation de l'attractivité de Bordeaux vis-à-vis des jeunes diplômés franciliens ou des autres grandes aires urbaines provinciales.

La consolidation de la « bonne réputation » de Bordeaux et de l'Aquitaine en matière d'environnement quotidien pourrait avoir pour conséquence une hausse des migrations depuis le reste de la France qui concernerait plusieurs tranches d'âges. Si les flux de retraités franciliens vers le littoral,

(15) Pour ces raisons, les migrations de 25-29 ans vers l'Ile-de-France sont moins fréquentes depuis Toulouse que depuis Bordeaux.

et notamment le bassin, semblent particulièrement associés à ce type d'attractivité, les arrivées de familles en cours de constitution vers l'aire urbaine bordelaise dans son ensemble participent au moins autant à cette forme d'attractivité. A l'échelle de l'aire de Bordeaux, elle a déjà atteint un niveau relativement élevé au début des années 2000, mais les exemples toulousains et montpelliérains montrent qu'un rythme encore plus soutenu peut être observé. Par ailleurs, la période récente montre une forte attractivité de Bordeaux vis-à-vis des étudiants originaires d'autres régions de province. Sans toutefois atteindre le niveau observé à Toulouse, Bordeaux attire davantage les très jeunes adultes d'autres régions que les autres grandes aires urbaines de province ne le font en moyenne. Composante essentielle du renouvellement de la population de la ville centre et du Sud-Ouest de la CUB, la mobilité résidentielle étudiante tend à se structurer sur des bases géographiques plus larges et plus concurrentielles, avec la montée des formations électroniques à distance dans un contexte d'évolution très lente de la proportion de bacheliers dans les générations. En effet, après avoir fortement augmenté entre les générations nées au milieu des années 1960 et celles nées au milieu des années 1970, la proportion de bacheliers au sein d'une génération n'a pratiquement pas varié pour les natifs des années 1980. Pour cet ensemble de raisons, les possibles hausses de l'attractivité de Bordeaux pour les étudiants ont ici été considérées comme provenant de l'extérieur de l'Aquitaine et non de l'Aquitaine rurale et des villes petites et moyennes, réservoir très important de Bordeaux en matière de très jeunes adultes depuis la fin des années 1980. On peut même imaginer, dans le cadre du développement concurrentiel de l'enseignement supérieur à distance, que les mobilités résidentielles d'étudiants aquitains vers Bordeaux pourraient décroître dans les 20 années à venir. Une telle diminution des arrivées d'étudiants aquitains non compensée par une hausse de l'attractivité du site universitaire bordelais vis-à-vis des autres régions constituerait un élément d'une hypothèse de baisse des mobilités étudiantes vers Bordeaux, notamment vers la ville centre, Talence, et le Sud-Ouest de la CUB.

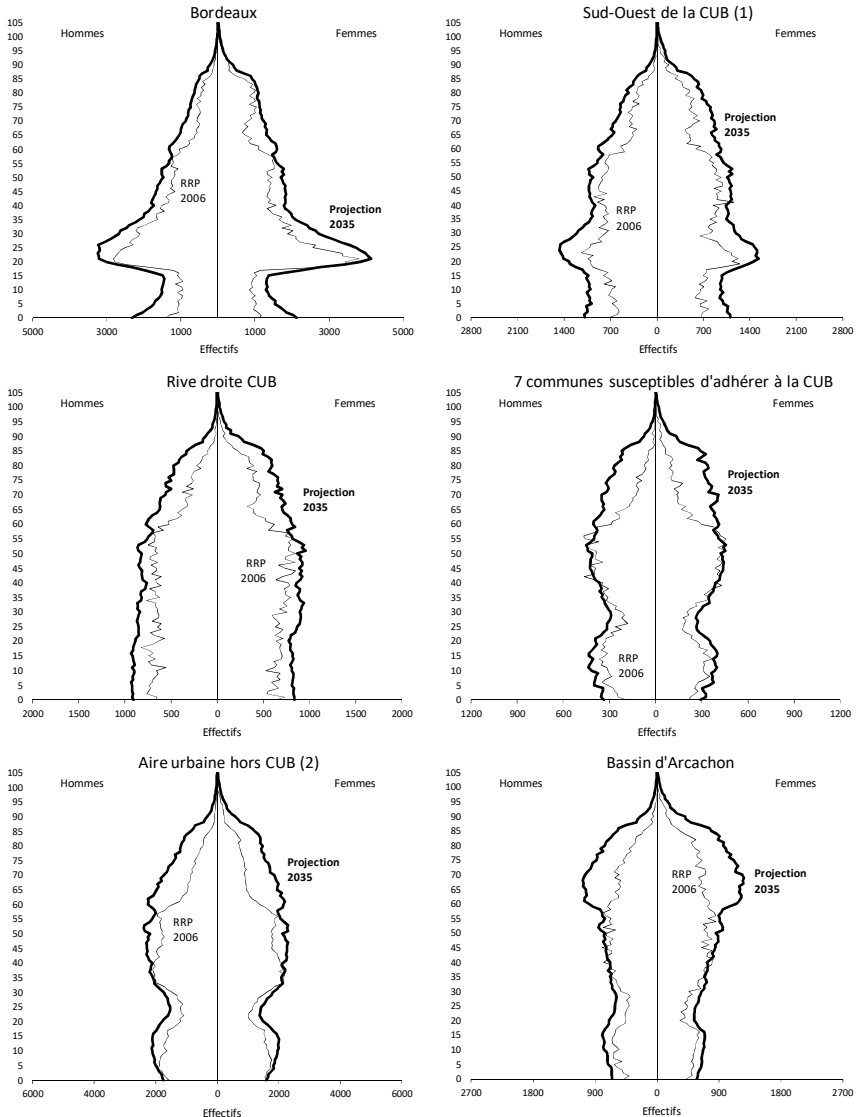
Disposant de relations internationales privilégiées, Bordeaux peut, pour s'adapter à ce contexte universitaire concurrentiel, chercher à accueillir davantage d'étudiants étrangers, ce qui ne représente d'ailleurs qu'un aspect très restrictif de la façon dont Bordeaux peut connaître un accroissement de l'immigration internationale. Celui-ci peut ainsi concerner des

populations beaucoup plus larges dont les flux sont plus ou moins corrélés au développement économique de la ville et de son aire d'influence. En dehors des migrations internationales étudiantes en parties liées à des accords de coopération ou des traditions historiques, les flux d'immigrants internationaux s'installant à Bordeaux répercutent davantage des logiques nationales voire européennes que des processus de développement local. Cela ne signifie pas que les politiques territoriales menées à Bordeaux, éventuellement en coopération avec les pays d'origine des immigrants, soient sans effet sur la façon dont ces nouvelles populations participeront au développement de la ville, mais simplement que le volume de ces flux migratoires internationaux se définit à une autre échelle géopolitique.

Une variation assez modérée des comportements de mobilité résidentielle associés à ces 4 dimensions du projet d'agglomération serait susceptible de conduire, à l'horizon 2035, à une population très proche de 1 million d'habitants (977 000 dont 311 000 dans la ville centre) pour la CUB dans son périmètre de 2010 (27 communes) et très légèrement supérieure (1 042 000) si l'on y ajoute les 7 communes dont l'adhésion est aujourd'hui discutée.

Cette CUB « millionnaire » en habitants (figures 2 et synthèse des résultats en annexe) résulterait de quelques transformations des comportements de mobilité résidentielle (au sens large, incluant les flux internationaux).

Figures 2. Pyramides des âges de quelques populations girondines caractéristiques : population recensée en 2006 (RRP) et population projetée en 2035 avec les changements de comportement migratoire conduisant à une CUB de 1 million d'habitants



(1) Communes de Mérignac et Pessac

(2) Ensemble des communes de l'aire urbaine n'appartenant pas à la CUB définie avec son extension possible à 34 communes

La première de ces transformations de la mobilité résidentielle serait un accroissement de l'immigration internationale. Représentant une hausse d'environ 35 % de l'intensité des entrées en France métropolitaine, il aurait pour résultat global d'augmenter, à l'horizon 2035, la population métropolitaine de 2,2 millions d'habitants par rapport à ce qu'elle serait si l'immigration internationale restait au niveau observé au début des années 2000⁽¹⁶⁾. Il s'agirait pour l'essentiel de flux d'étudiants (avec une notable sur-immigration féminine) et de familles en début de constitution (avec une légère sur-immigration masculine parmi les enfants). D'un point de vue strictement comptable, il serait même possible pour la CUB de voir sa population atteindre 1 million d'habitants en 2035, uniquement sous l'effet d'un très fort accroissement de l'immigration internationale en France. Représentant une hausse d'environ 200 % il conduirait à une croissance de la population de France métropolitaine, résultant directement ou indirectement des flux migratoires internationaux, de près de 20 millions de personnes. Sans considérer la chose comme absolument impossible, une telle contribution de l'immigration internationale à la dynamique démographique n'a pour l'instant jamais été observée en Europe dans un délai aussi bref. Il est donc plus vraisemblable et plus raisonnable de considérer la croissance de l'immigration internationale comme un élément de transformation de la mobilité résidentielle parmi d'autres permettant de conduire à une agglomération « millionnaire » en habitants.

La seconde transformation de la mobilité résidentielle pouvant participer à la formation d'une CUB de 1 million d'habitants à l'horizon 2035, correspond à une modification des échanges migratoires avec l'Ile-de-France. Il s'agirait d'une part, d'une réduction de l'intensité des départs vers l'aire parisienne de jeunes adultes (25-29 ans, le plus souvent diplômés du supérieur et cherchant à occuper un emploi correspondant à leur qualification). Cette diminution des départs vers l'Ile-de-France, serait de 1/5^{ème} de l'intensité des flux partant des territoires où les jeunes adultes diplômés sont les plus représentés (Bordeaux ville centre, Talence et autres communes du Sud-Ouest de l'agglomération) et de 1/20^{ème} de l'intensité des flux partant des autres parties de la CUB. Il s'agirait, d'autre part, d'une

(16) Au même horizon 2035, le niveau d'immigration internationale du début des années 2000 augmenterait la population métropolitaine de 6,1 millions de personnes par rapport à une absence de totale de flux mobilité résidentielle internes comme internationaux (toutes choses égales par ailleurs : même évolution de la mortalité et maintien de la fécondité à 2 enfants par femme).

augmentation de 10 % de l'intensité des arrivées depuis l'Ile-de-France à la fois de personnes s'installant en ville centre (souvent des couples avec ou sans enfant) ou dans certaines communes de banlieue (souvent des couples avec enfants). Conditionnée par la capacité de Bordeaux (au sens large de l'aire d'influence de la ville) à offrir des emplois qualifiés et relativement bien rémunérés, cette modification des échanges migratoires avec l'Ile-de-France constitue la transformation qui dépend le plus directement du volet économique du projet de ville. Centrale dans ce projet, cette modification des flux de mobilité résidentielle avec l'aire parisienne ne saurait être considérée exclusivement des autres (pour conduire seule à une CUB « millionnaire » en habitants, elle impliquerait des changements peu vraisemblables : réduction de moitié de l'intensité des départs vers l'Ile-de-France depuis la CUB et doublement de l'intensité des départs de l'Ile-de-France vers la CUB). Même considérée dans sa perspective plausible (combinée à d'autres transformations de la mobilité résidentielle) l'augmentation de la catégorie de population correspondante nécessiterait, au delà des emplois qualifiés qu'elle pourrait occuper, des aménagements adaptés à ce qu'elle recherche. C'est particulièrement vrai des franciliens s'installant en province, qui souhaitent bénéficier, à la fois, des avantages d'une grande métropole (transports, services publics et privés, culture, etc.) et de ceux d'une ville de taille plus modeste (moindre densité urbaine dans l'habitat et les transports, espaces adaptés à l'enfance, y compris au centre, meilleure accessibilité des espaces naturels, etc.). La plus grande facilité des déplacements entre Bordeaux et Paris avec la réduction prochaine du temps de trajet en train est un facteur souvent invoqué en faveur d'une augmentation des installations de franciliens à Bordeaux. Si l'on se fonde sur les données récentes en matière de mobilité résidentielle entre l'Ile-de-France et les grandes villes de province, il semble que la rapidité des déplacements avec Paris n'intervienne qu'au second plan pour expliquer le volume des installations de franciliens. La situation géographique (dans le cadran Sud ou Ouest de la métropole), la taille de l'aire urbaine, et sa densité en emplois dits « supérieurs », semblent jouer un rôle au moins aussi important. Ainsi, les grandes aires urbaines de province attirant le plus les franciliens (Lyon, Toulouse, Marseille et, à un moindre degré, Bordeaux⁽¹⁷⁾), sont situées à des distances

(17) En éliminant l'effet taille de l'aire urbaine dans ces comparaisons, ce sont Nantes, Rennes, Montpellier, Toulouse et, à un moindre degré Bordeaux, qui s'avèrent les plus attractives pour les franciliens, notamment s'agissant des plus qualifiés d'entre eux.

très variables de Paris, notamment si l'on se réfère à la durée des trajets en train. Les grandes aires urbaines les plus proches (Lille et Rouen) sont par ailleurs loin d'être les plus attractives pour les franciliens quel que soit le critère choisi⁽¹⁸⁾. Si l'on envisage cette attractivité non plus sous le seul angle de la résidence permanente mais sur celui, plus large, des présences partielles, l'effet de la distance existe sans toutefois être important. On peut le mesurer à travers le poids des logements occasionnels dans les différentes villes de province (possiblement associés à une résidence principale en Ile-de-France)⁽¹⁹⁾ et à travers celui des actifs occupés résidant dans les différentes villes de province et travaillant dans l'aire de Paris (synonyme de résidence principale dans les villes de province). Globalement, la fréquence de ces présences partagées présumées entre l'Ile-de-France et les villes de province disposant d'une liaison rapide en train avec Paris (2 heures ou moins), reste très modeste. D'une part, les grandes villes⁽²⁰⁾ où les résidences secondaires (comprenant les logements occasionnels) atteignent une fréquence significative (supérieure à 5 %) ne sont pas les plus proches de Paris (en temps de trajet ferroviaire), mais celles du littoral méditerranéen (Montpellier, Nice et Toulon). Seuls les 2,5 % de résidences secondaires de la ville centre de Lyon (supérieurs de presque 1 point de pourcentage à ce que l'on observe en moyenne dans le cœur des grandes villes de province, littoral méditerranéen excepté) pourraient résulter de cette relative proximité avec Paris et donc être la marque d'une

(18) En éliminant ou pas l'effet taille de l'aire urbaine, en se limitant aux populations les plus qualifiées ou en considérant l'ensemble de la population.

(19) On peut aussi mesurer ces présences partagées avec résidence principale en Ile-de-France par la proportion d'actifs occupés résidant en Ile-de-France tout en travaillant dans une grande aire urbaine de province. Ces proportions globalement très faibles (maximum de 0,06 % des actifs occupés résidant à Paris et travaillant dans l'aire urbaine de Lyon et dans celle de Lille) restreignent la notion de présence partagée à sa dimension strictement professionnelle. Retenir le poids des résidences secondaires dans les grandes villes de province permet d'élargir cette notion notamment aux présences partagées de retraités, bien que cet élargissement soit très excessif (les utilisateurs de ces résidences ne sont pas forcément franciliens). Relativement facile à contrôler, via les caractéristiques de chaque grande ville de province (littoral, montagne, etc.), cette limite l'est beaucoup moins pour les résidences secondaires de l'aire parisienne qui :

- reflètent bien plus d'autres logiques (spéculation immobilière, tourisme international,...) que les présences partagées avec les grandes villes de province,
- ne permettent pas, de toutes façons, de distinguer le rôle de chacune de ces villes, et donc celui de la durée de leur trajet en train avec Paris.

C'est pourquoi, pour mesurer les présences partagées avec l'Ile-de-France se traduisant par une résidence principale dans les grandes villes de province, on se limitera à la dimension professionnelle.

(20) Quelle que soit la délimitation choisie : ville centre uniquement, agglomération (ville centre et banlieue) ou aire urbaine (ville centre, banlieue et couronne périurbaine).

présence partagée de façon régulière. D'autre part, la proportion d'actifs occupés résidant dans les différentes villes de province et travaillant dans l'aire de Paris, ne dépasse 2 % que dans des villes proches de Paris, parfois davantage par la route que par le rail (Rouen) mais de taille assez modeste. Même en se limitant aux actifs occupés résidant en ville centre (qui sont, presque toujours, ceux pratiquant le plus ces doubles présences), cette proportion reste de l'ordre de 1,5 % à Lille, et de 1 % à Bordeaux, Lyon, Nancy Nantes et Rennes, pour lesquelles le temps de trajet en train pour Paris est assez variable. Au total, la réduction du temps de trajet Paris-Bordeaux en train ne devrait pas avoir un impact direct très important sur le volume des installations (à titre principal ou partiel) de franciliens à Bordeaux. En revanche, il est probable que, de façon indirecte, elle accompagne (plus grande facilité d'accès entre pôles de décision, etc.) le développement économique qualitatif de la ville, s'il a lieu. Cette liaison plus rapide, complétant, mais ne définissant pas le développement économique qualitatif de Bordeaux, pourrait donc favoriser la modification des flux de mobilité résidentielle avec l'Île-de-France, susceptible de participer à la constitution d'une CUB « millionnaire » en habitants à l'horizon 2035.

L'augmentation de l'attractivité vis-à-vis des autres régions de province est la troisième transformation de la mobilité résidentielle susceptible de conduire à une CUB de 1 million d'habitants. Les flux de migrants entre Bordeaux et les autres régions de province présentent un profil sociodémographique un peu différent de celui des échanges avec l'Île-de-France. Si dans les 2 cas, les diplômés représentent une part importante des flux de sortie (et, dans une mesure un peu moindre, d'entrée) les installations de provinciaux dans Bordeaux ville centre et dans Talence comportent moins de couples (avec ou sans enfants) et davantage d'étudiants vivant seuls que les installations de franciliens. Ce caractère moins familial des installations de provinciaux se retrouve dans les autres communes de la CUB, avec une part plus faible de couples avec enfants qu'au sein des installations de franciliens. A la différence des familles franciliennes, les familles provenant des autres régions de province s'installant en Aquitaine, le font plutôt hors de la CUB, en Gironde mais surtout dans d'autres départements aquitains (les installations hors CUB de franciliens comprennent en revanche une forte proportion de couples de retraités). Une augmentation de l'intensité de ces flux d'installations en Aquitaine de populations arrivant d'autres régions de province se traduirait donc, surtout, par une croissance de la population des très jeunes adultes étudiants à

Bordeaux, Talence et dans le Sud-Ouest de la CUB, et des jeunes adultes en couple dans l'ensemble de la CUB (assez souvent sans enfant, notamment dans les espaces les plus denses). Cette croissance serait directe et immédiate, via les installations de ces populations dans la CUB, elle serait indirecte et différée, via les enfants des familles s'étant installées dans d'autres territoires aquitains, lorsqu'ils atteindront l'âge adulte, notamment ceux poursuivant des études supérieures. La forme (territoire d'installation, âge, diplôme et situation familiale) de ces flux de nouveaux aquitains provenant d'autres régions de province montre une attractivité basée sur les atouts climatiques et environnementaux de la région (partagés, à des degrés divers, avec les autres régions du Sud et de l'Ouest), qui, pour les étudiants, se combine avec une offre de formation bordelaise riche et diversifiée (que l'on retrouve dans d'autres pôles régionaux⁽²¹⁾). Aussi, contrairement aux échanges migratoires avec l'Ile-de-France dont la forme montre un lien évident avec la dynamique urbaine et économique bordelaise, les échanges migratoires avec les autres régions de province semblent davantage liés à l'attractivité globale du Sud et de l'Ouest que spécifiquement à celle de la métropole bordelaise. Il n'est donc guère pertinent d'imaginer qu'un accroissement de l'intensité des installations de populations arrivant d'autres régions de province pourrait ne concerner que l'Aquitaine ou que Bordeaux. C'est la raison pour laquelle cette hypothèse a été envisagée dans une optique globale, les régions peu attractives du Nord et de l'Est voyant tous leurs flux de sortie vers les régions du Sud et de l'Ouest augmenter avec la même ampleur. Combinée aux autres facteurs migratoires d'accélération de la croissance démographique de la CUB, une augmentation de 10 % de l'intensité des flux de mobilité résidentielle depuis les régions du Nord et de l'Est vers celles du Sud et de l'Ouest suffirait pour conduire à une CUB de 1 million d'habitants en 2035. En revanche, si l'objectif d'une CUB « millionnaire » en habitants devait être atteint par la seule augmentation de l'intensité des départs des régions du Nord et de l'Est vers celles du Sud et de l'Ouest, c'est un doublement de cette intensité qui serait alors nécessaire. Au delà du caractère peu vraisemblable d'une telle évolution, elle se traduirait, à court terme, mais plus encore à moyen terme (du fait du vieillissement à venir de la population) par un accroissement important des déséquilibres démographiques entre

(21) C'est notamment le cas de Toulouse qui se trouve largement en tête en matière d'attractivité des étudiants provenant d'autres régions, peut être du fait d'une offre plus riche en formations d'ingénieurs.

les territoires. Dans une telle configuration, les grandes aires urbaines des régions du Nord et de l'Est de la France perdraient environ 10 % de leur population de 2006, les autres territoires de ces régions (petites aires et espace rural) perdant environ 12 % de leur population de 2006. Les pertes étant rarement homogènes sur un ensemble de régions cela pourrait correspondre à des diminutions de population localement beaucoup plus importantes. A l'inverse, les régions du Sud et de l'Ouest verraient leur population croître de plus de 30 % avec des pointes à près de 60 % pour l'aire toulousaine (contre plus de 40 % pour l'aire bordelaise). En comparaison, la poursuite des comportements de mobilité résidentielle, déjà très hétérogènes, du début des années 2000, conduirait à des déséquilibres plus modérés d'ici 2035 (croissance de la population d'environ 10 % dans les grandes aires urbaines des régions du Nord et de l'Est et d'environ 5 % dans les autres territoires de ces régions). Dans l'hypothèse d'accélération multi-factorielle de la croissance démographique conduisant à une CUB « millionnaire » en habitants, l'augmentation de 10 % de l'intensité des départs depuis les régions du Nord et de l'Est vers les régions du Sud et de l'Ouest serait en partie compensée par la légère hausse de l'immigration internationale, de sorte que les déséquilibres démographiques entre les régions, certes déjà importants, ne seraient que légèrement accrus.

La diminution des migrations associées à la constitution de la famille est la quatrième transformation des flux de mobilité résidentielle susceptible de conduire à une CUB « millionnaire » en habitants à l'horizon 2035. Cette évolution s'inscrirait dans une logique de densification fondée sur plusieurs grands « chantiers » de réaménagement urbain proposant de l'habitat familial dans les parties les plus denses de l'agglomération. Il est ainsi souvent évoqué un projet de « retour au centre » des familles avec enfants. Exprimé sous la forme d'un retour des familles, ce type d'évolution semble peu compatible avec l'extrême faiblesse de la mobilité résidentielle des familles avec enfants de la périphérie des villes vers leurs parties centrales. Seules les familles monoparentales dont l'adulte est âgé de 35-44 ans ou les familles dont un adulte au moins est au chômage, connaissent ce type de mobilité résidentielle avec une fréquence non négligeable. Toutefois, le nombre de ces familles, souvent en grande difficulté, ne permet, en l'état actuel des choses, en aucun cas de considérer que leur retour (d'ailleurs bien plus orienté vers la banlieue proche que vers la ville centre) pourrait aboutir au niveau de peuplement souhaité.

Cet objectif peut, en revanche, être atteint, si l'on envisage cette densification s'appuyant sur les familles avec enfants, non plus sous l'angle de flux de « retours » ou d'arrivées depuis la périphérie, mais sous celui d'une réduction du niveau des mobilités centrifuges des familles. Il pourrait s'agir de familles ne quittant plus la CUB pour sa périphérie ou la quittant après un séjour plus long, lorsque les enfants ont, par exemple, atteint un âge plus élevé. Il s'agirait ainsi de faire en sorte que les familles en cours de constitution⁽²²⁾, quittent moins fréquemment et/ou moins précocement⁽²³⁾ les parties les plus denses de la CUB pour s'installer dans la couronne périurbaine de Bordeaux, voire au delà des limites de l'aire urbaine. Diminuer et/ou rendre plus tardive cette forme de mobilité résidentielle suppose que recule le système de représentation sociale qui la gouverne (vie familiale adaptée aux périphéries peu denses et inadaptée aux espaces de forte densité). Si la plus grande visibilité des difficultés de la vie familiale périurbaine résultant de la dépendance vis-à-vis de l'automobile de ce mode de vie et de la hausse du coût du carburant pourrait participer à son affaiblissement, cela ne saurait pour autant suffire. Il est en effet nécessaire d'améliorer la capacité d'accueil des familles dans les parties denses de la ville, ce qui passe notamment par la production de logements de beaucoup plus grande taille en ville centre et en proche banlieue si l'on souhaite réduire la fréquence de ces départs. Pour ne faire que retarder les départs de familles⁽²⁴⁾, les exigences en matière de transformation de la composition du parc de logements selon la taille seraient moins fortes, les ménages familiaux en question ne connaissant pas forcément leurs besoins d'espace les plus importants à ce stade de leur développement. En revanche, l'effort devrait alors porter sur l'accessibilité de ces logements, en particulier en termes de coûts de location, puisque, pour être efficace sur le peuplement, une augmentation modérée de la durée

(22) Quel que soit l'avancement de cette constitution de la famille, même si l'exploitation « délicate » des données laisse supposer des départs intervenant plutôt lors de la naissance du 1er ou du 2ème enfant (Kersuzan, 2008, 2010).

(23) Pour augmenter une population, via la modification de comportements de mobilité résidentielle, on peut soit réduire la fréquence des départs, soit rendre ces départs plus tardifs. Bien qu'il soit évident que, du fait du caractère fatal de la mortalité, réduire la fréquence d'un mode de sortie d'une population, revienne aussi à allonger la durée de présence dans cette population, ici, la relative faiblesse de la mortalité aux âges de ces départs associés à la constitution de la famille, différencie assez nettement le fait de réduire leur fréquence ou celui de retarder leur survenue, sur le plan de la dynamique démographique, mais surtout sur celui de l'action publique.

(24) Ce qui, comme on l'a dit, peut être aussi efficace en termes de peuplement, si ces mobilités plus tardives concernent une large frange de jeunes adultes constituant leur famille.

de présence des familles dans les parties denses de l'agglomération doit toucher de larges franges de population. Il ne s'agit pas ici de considérer la mixité sociale et la mixité des âges comme des objectifs allant toujours de soi, mais comme des vecteurs agissant en faveur de la dynamique souhaitée par le projet de ville. Les départs de Bordeaux, mais aussi des autres communes de la CUB, sont, en effet, fortement liés à l'âge et aux catégories sociales, les différents phénomènes de sélectivité migratoire ayant des facteurs communs. A priori, la rigidité et la spécification des conditions d'accès au logement n'est pas toujours souhaitable puisqu'elle rend plus difficile des adaptations que la transformation des populations et des modes de vie peut exiger. Toutefois, il paraît difficile de ne pas « réserver » aux familles une proportion des logements plus grands produits pour elles. En effet, en l'absence de telles politiques qualitatives, les nouveaux logements de plus grande taille, a priori familiaux, pourraient, dans un contexte de croissance continue de l'espace habité par personne, être occupés par des petits ménages aisés sans enfants (couples de retraités, mais surtout, jeunes actifs isolés ou en couple). Si la production de logements constitue une politique, qui, selon son orientation, peut permettre de réduire l'intensité des départs de familles ou de les retarder, elle ne suffit sans doute pas, à elle seule, à renverser l'idée selon laquelle les villes centres et les proches banlieues sont peu adaptées à la vie familiale. L'accueil des familles dans les parties denses de l'agglomération bordelaise suppose par ailleurs, des équipements et des services, que ce soit en termes de garde, de culture, de transports publics et de sécurité des espaces extérieurs, notamment vis-à-vis de la circulation des véhicules. En supposant que cette politique d'accueil familial soit effective elle pourrait conduire à une diminution des flux d'émigrations de familles (associant moindre fréquence et départs retardés). Il ne faut toutefois pas s'attendre à des changements radicaux en matière d'accueil familial dans les parties centrales d'une grande agglomération. Si l'on considère l'exemple des grandes villes suédoises, dont les parties centrales sont réputées plus adaptées à la vie familiale et dont les densités urbaines beaucoup plus modestes⁽²⁵⁾ offrent des opportunités d'aménagement plus diversifiées, la

(25) Les municipalités centrales des grandes villes de Suède affichent des densités qui peuvent ainsi sembler très faibles au regard de ce qu'on observe en France. Stockholm a une densité de population comparable à la moyenne des villes centres des grandes agglomérations de province (légèrement inférieure à celle de la commune de Bordeaux), Göteborg et Malmö ont des densités semblables à celles des communes des banlieues de Lyon, Lille, Strasbourg ou Rouen. Quant aux villes plus modestes (Uppsala, Linköping, etc...) leur densité de population s'apparente

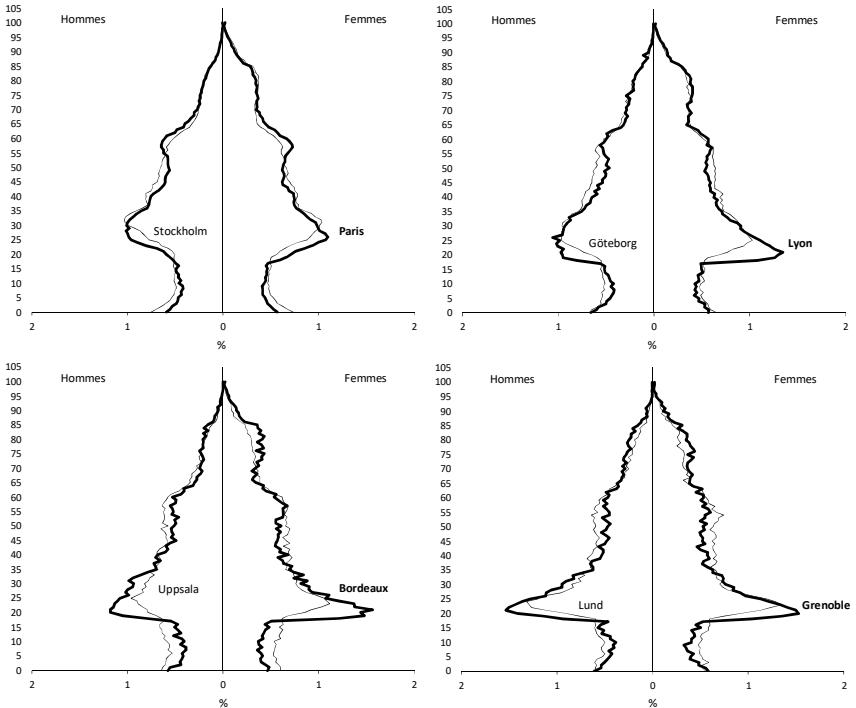
proportion de moins de 18 ans y est peu supérieure à ce qu'elle est dans les villes centres des grandes agglomérations françaises⁽²⁶⁾. Il semblerait simplement que la proportion de très jeunes enfants (moins de 5 ans) soit plus importante dans la municipalité de Stockholm, signe probable d'un départ vers la périphérie un peu retardé dans le calendrier de constitution de la famille, par rapport à ce qu'on observe dans les grandes villes françaises (figures 3). Combinée avec les autres transformations de la mobilité résidentielle susceptible de conduire à une CUB de 1 million d'habitants en 2035, la réduction des départs de familles de la CUB devrait être de 25 % pour ceux dirigés vers la couronne périurbaine de Bordeaux et la Gironde rurale et de 10 % pour ceux dirigés vers le Bassin d'Arcachon et les territoires aquitains non girondins. Cette modification des comportements de mobilité résidentielle ne réduirait qu'assez peu la croissance démographique des parties périphériques de l'aire urbaine de Bordeaux (40 % d'augmentation entre 2006 et 2035, contre 45 % si les comportements de mobilité résidentielle « 2001-2005 » se poursuivaient). En revanche, s'il s'agissait de la seule modification des flux de mobilité résidentielle, cette baisse des mouvements centrifuges associés à la constitution familiale devrait atteindre 50 % pour tous les départs de la CUB vers un autre territoire aquitain pour conduire à une CUB « millionnaire » en habitants. La croissance démographique des parties périphériques de

davantage à celle observée dans beaucoup de communes des couronnes périurbaines des grandes villes françaises.

(26) C'est particulièrement vrai lorsqu'on redresse la comparaison en contrôlant les spécificités des pyramides nationales des âges qui répercutent des comportements démographiques nationaux (notamment, pour ces jeunes âges, la fécondité) pouvant atténuer ou augmenter la visibilité dans les pyramides locales de l'effet sélectif de la mobilité résidentielle. Lorsqu'on les compare aux villes centres des grandes agglomérations de province française, on constate par ailleurs une moindre sur-représentation des 18-24 ans dans ces municipalités centrales des grandes villes suédoises. Cette moindre sur-représentation des 18-24 ans peut illustrer des mobilités résidentielles moins sélectives du fait, par exemple, d'une moindre spécialisation territoriale de l'habitat, elle peut aussi révéler deux artefacts biaisant la comparaison France-Suède. D'une part, le découpage spatial est moins étroit en Suède (290 municipalités/36 555 communes), ce qui pourrait se traduire par une inclusion dans ces municipalités centrales de territoires qui, en France, appartiendraient aux communes de banlieues, où les 18-24 ans sont moins représentés que dans les villes centres. D'autre part, le fait de disposer, pour la Suède, de données de registres de population, pourrait, par rapport à des données de recensement, rattacher davantage à un domicile parental situé dans une municipalité périphérique les étudiants logeant dans la municipalité principale tout en étant financièrement et fiscalement liés à leurs parents. Dans les deux cas, ces possibles artefacts de comparaison, pourraient atténuer, par rapport à la France, la sur-représentation des 18-24 ans dans les municipalités principales des grandes villes, et par la même atténuer la sous-représentation des moins de 18 ans dans ces territoires. Autrement dit, la prise en compte des artefacts géostatistiques susceptibles de biaiser la comparaison France-Suède, renforce encore l'idée d'un impact modéré des politiques d'aménagement sur la présence des familles avec enfants au cœur des villes.

l'aire urbaine de Bordeaux ne serait alors que d'environ 20 % entre 2006 et 2035, marquant un ralentissement très net (assez semblable à ce que l'on observerait si les comportements de mobilité résidentielle des années 1990 s'étaient poursuivis).

Figures 3. Comparaison des pyramides des âges* des populations de quelques-unes des principales communes/municipalités françaises et suédoises



* Ces pyramides ont été redressées de façon à éliminer de la comparaison les différences entre les pyramides nationales françaises et suédoises qui, se répercutant dans les pyramides locales, atténuent ou amplifient artificiellement l'image qu'elles renvoient des spécificités françaises et suédoises en matière de sélectivité des migrations internes.

Incertitudes et implications associées au Bordeaux « millionnaire »

Au total, il existe essentiellement 4 types de transformation de la mobilité résidentielle de nature à conduire à une CUB « millionnaire » en habitants :

- augmentation de l’immigration internationale,
- modification des échanges migratoires avec l’Ile-de-France (réduction des départs de jeunes adultes diplômés, augmentation des arrivées de couples avec ou sans enfant),
- augmentation des arrivées depuis les autres régions de province (étudiants, jeunes adultes dans la CUB, familles avec enfants dans le reste de l’Aquitaine),
- diminution des départs de familles en constitution vers la Gironde périurbaine et rurale, et plus généralement vers l’Aquitaine hors CUB.

Prise isolément, chacune de ces transformations devrait, pour parvenir, seule, à une CUB de 1 million d’habitants en 2035, prendre une ampleur peu vraisemblable et surtout susceptible de favoriser des déséquilibres sociodémographiques, territoriaux et politiques. En revanche, la manifestation conjointe de ces 4 modifications des mouvements migratoires pourrait, avec des niveaux qui, sans être dans l’état actuel des choses les plus probables, ne sont pas pour autant invraisemblables, conduire à une CUB de 1 million d’habitants en 2035. Par nature synergique, via le système dynamique que forment les populations régionales et locales, cette combinaison de mutations modérées ne se limite pas à une addition d’habitants supplémentaires mais induit de nombreux effets croisés d’amplification. Ainsi, une hausse de l’immigration internationale ne se manifestant pas que dans la CUB, favoriserait, notamment en Ile-de-France, et dans certaines autres régions de province, soit par simple augmentation de potentiel démographique, soit par effet d’éviction, la croissance des installations dans la CUB. Un raisonnement de même nature peut être tenu concernant une éventuelle croissance des installations de familles provenant d’autres régions dans l’Aquitaine hors CUB : leurs enfants formeraient les futurs très jeunes adultes migrant vers les parties centrales de l’agglomération bordelaise. Le modèle multi-états (ou projections « liées ») permet précisément de prendre en compte ces synergies et de montrer que la combinaison de changements modérés et plausibles a au moins autant d’effet qu’une variation unidimensionnelle brutale, ingérable et peu vraisemblable.

La combinaison de plusieurs modifications des comportements de mobilité résidentielle se compensant en partie en termes de composition par

âge, ne se traduirait pas, sur ce plan, par des différences très importantes avec ce que l'on observerait si les migrations du début des années 2000 conservaient la même intensité. Globalement les différences de composition par âge entre les territoires girondins seraient à peu près aussi importantes que ce à quoi conduirait la poursuite des comportements migratoires du début des années 2000. L'essentiel des légères modulations distinguant la future ville « millionnaire » de la projection tendancielle des comportements de mobilité résidentielle du début des années 2000, concernent la commune de Bordeaux qui serait :

- un peu moins spécialisée dans l'accueil des très jeunes adultes (15 % de 18-24 ans, contre 16 %),
- un peu plus riche en familles, notamment avec enfants de moins de 7 ans (19 % de moins de 18 ans et 23 % de 35-54 ans, contre respectivement 18 % et 22 %),
- encore moins touchée par le vieillissement (15 % de 65 ans et plus, contre 16 %).

Parallèlement, le vieillissement important attendu dans les parties périphériques de la CUB et de l'aire urbaine et, plus encore, dans les territoires ruraux et littoraux, serait légèrement atténué (le plus souvent d'un peu moins d'un point de pourcentage).

Sans aller jusqu'à considérer que les évolutions modérées ici combinées ne sont aucunement porteuses de déséquilibres (les situations existantes étant déjà problématiques sous certains aspects), elles restent compatibles avec les orientations proposées pour le projet de ville. Pour autant, les exigences en matière de réalisation sont assez élevées. Qu'il s'agisse de logement, de transports, d'aménagement de l'espace public, de services, de qualité de vie, d'attractivité universitaire et de développement économique, un Bordeaux « millionnaire » en habitants, socialement soutenable, dépend de nombreuses conditions.

En considérant l'hypothèse combinant les quatre formes de transformation des comportements de mobilité résidentielle de nature à conduire à une CUB de 1 million d'habitants, la croissance démographique se traduirait par une augmentation importante du nombre de ménages entre 2006

et 2035 (+ 175 000⁽²⁷⁾ s'agissant de la CUB dans sa définition actuelle, dont + 50 000⁽²⁸⁾ pour la seule commune de Bordeaux, et + 186 000⁽²⁹⁾ si la CUB incluait les 7 communes dont l'adhésion est discutée). En comparaison, si les comportements de mobilité résidentielle « 2001-2005 » restaient inchangés la croissance induite du nombre de ménages entre 2006 et 2035 serait presque deux fois moindre (+ 98 000⁽³⁰⁾ s'agissant de la CUB dans sa définition actuelle, dont + 21 000⁽³¹⁾ pour la commune de Bordeaux, et + 108 000⁽³²⁾ si la CUB incluait les 7 communes dont l'adhésion est discutée). Mise en regard de ce que l'on obtiendrait si les comportements démographiques des années 1990 se poursuivait, la différence de croissance 2006-2035 du nombre de ménages est encore plus nette (+ 75 000⁽³³⁾ s'agissant de la CUB dans sa définition actuelle, dont + 8 000⁽³⁴⁾ pour la commune de Bordeaux, et + 82 000⁽³⁵⁾ si la CUB incluait les 7 communes dont l'adhésion est discutée). Si l'on ne peut traduire directement cette variation du nombre de ménages en construction de nouveaux logements, elle donne néanmoins un ordre de grandeur des besoins. Loin de se résumer à sa dimension strictement quantitative, la politique de construction de logements neufs comporte naturellement un aspect qualitatif (en termes de taille des logements, de statut d'occupation, de conditions d'accès,...). Résultat d'un ajustement permanent avec les différentes catégories de population, cette déclinaison qualitative des besoins en logements est à la fois le moteur et la conséquence de la dynamique démographique. En effet, s'il existe un lien évident entre type de logement et catégorie de population, il s'avère assez instable dans le temps et dans l'espace. Ainsi,

(27) De + 165 000 à + 185 000 ménages supplémentaires par rapport à 2006, cet intervalle et ceux correspondant aux notes suivantes prennent en considération les différentes évolutions que pourrait connaître la composition des ménages entre 2006 et 2035 (en termes de nombre de personnes et de groupe d'âge de ces personnes).

(28) de + 47 000 à + 53 000.

(29) de + 171 000 à + 201 000.

(30) de + 88 000 à + 108 000.

(31) de + 19 000 à + 23 000.

(32) de + 96 000 à + 120 000.

(33) de + 65 000 à + 85 000.

(34) de + 6 000 à + 10 000.

(35) de + 72 000 à + 92 000.

ce lien s'est non seulement intensifié⁽³⁶⁾, mais il s'est déformé avec le temps⁽³⁷⁾. De plus, à une même date il se modifie fortement d'un quartier à l'autre, au sein d'une même ville⁽³⁸⁾. S'agissant de discuter d'une politique d'aménagement à long terme, il serait donc peu pertinent de considérer qu'il existe une relation stable et fonctionnelle entre caractéristiques des logements et celles de leurs habitants (Léger, 2010). On peut néanmoins considérer que la combinaison des modifications des comportements migratoires conduisant à une CUB « millionnaire » en habitants engendrant aussi un léger recul de la spécialisation des compositions par âge des territoires, ils impliquent aussi une moindre spécialisation des parcs de logements. Combinée à l'accroissement global de la population, la légère croissance de la proportion de jeunes enfants résultant des transformations de la mobilité résidentielle, se traduirait par un doublement de leur nombre en ville centre et par une augmentation de plus de 40 % de ce nombre dans le reste de la CUB. Il est donc nécessaire d'associer à la politique ambitieuse du logement, une politique de l'enfance (modes de garde, prise en charge scolaire, vie éducative et culturelle, sécurisation et aménagement spécifique des espaces publics,...). La question des transports est évidemment cruciale, car la saturation des voies et des transports publics peut engendrer une détérioration de la qualité de vie perçue et par la même de l'attractivité de la ville vis-à-vis des autres régions et de sa capacité à retenir les familles. Une organisation plus polycentrique de l'agglomération, à condition qu'elle n'engendre pas un éloignement des populations vis-à-vis de leur lieu de travail, et un plus grand mélange entre

(36) En 1968, les 18-24 ans représentaient 22 % des habitants des logements de 1 pièce de Bordeaux, en 1999 ils en représentaient 51 %, 18 % des bordelais de 18-24 ans des ménages ordinaires résidant dans des logements de 1 pièce en 1968 contre 31 % en 1999. De même, en 1968, les 35-54 ans représentaient 26 % des habitants des logements de 5 pièces des 7 communes dont l'adhésion à la CUB est aujourd'hui discutée, en 1999 ils en représentaient 39 %, 19 % des 35-54 ans des ménages ordinaires de ces 7 communes résidant dans des logements de 5 pièces en 1968 contre 35 % en 1999.

(37) En 1968, les 65 ans et plus de Bordeaux étaient légèrement sur-représentés dans les logements de 1 et 2 pièces (18 % des habitants de ces logements tout en représentant 15 % de la population des ménages) alors qu'en 1999 ils étaient sous-représentés dans les logements de 1 et 2 pièces (11 % des habitants de ces logements tout en représentant 15 % de la population des ménages). Dans le même temps, la sur-représentation des 65 ans et plus dans les logements de 1 ou 2 pièces des 7 communes dont l'adhésion à la CUB est aujourd'hui discutée, avait tendance à augmenter (en 1968, 15 % des habitants de ces logements tout en représentant 12 % de la population des ménages, en 1999, 29 % des habitants de ces logements tout en représentant 9 % de la population des ménages).

(38) En 2008, les 18-24 ans représentent entre 7 % et 70 % des habitants des logements de 1 pièce selon le quartier de Bordeaux (7 % dans certains quartiers du Nord de la ville et 70 % dans un des quartiers du centre), contre 51 % pour l'ensemble de la commune.

habitat et activité constitue peut être une politique de nature à limiter ce risque de saturation en favorisant des mobilités n'utilisant pas les principaux axes de circulation automobile ou les lignes de transport public les plus chargées. La poursuite du développement de l'attractivité universitaire vis-à-vis des étudiants provenant d'autres régions françaises et d'autres pays constitue aussi une condition de l'effectivité du projet de ville « millionnaire » en habitants. Elle est un élément, nécessaire, mais loin d'être suffisant, qui permettrait à la ville d'élargir la quantité et la diversité des emplois qualifiés et bien rémunérés qu'elle peut offrir. En effet, sans accroissement de l'attractivité universitaire et sans un tel développement économique qualitatif, on pourrait imaginer, non seulement que les étudiants, aquitains ou non, choisissent d'autres lieux d'étude, mais aussi que les diplômés issus de la ville la quittent à un rythme encore plus important qu'aujourd'hui pour trouver un emploi correspondant à leur qualification. Ce contexte défavorable à la réalisation des objectifs démographiques du projet de ville pourrait provenir soit d'une économie régionale insuffisamment dynamique (les départs de jeunes diplômés seraient alors, comme c'est encore le cas aujourd'hui, essentiellement dirigés vers l'Île-de-France), soit de difficultés économiques plus nationales (les départs de jeunes diplômés vers l'étranger s'accroîtraient alors encore plus rapidement qu'ils ne l'ont fait au cours des années 1990 et 2000). On associe ce contexte à une diminution de 10 % de l'intensité des migrations d'étudiants aquitains vers Bordeaux, Talence et Pessac, et à une hausse de l'intensité des migrations de jeunes adultes vers l'Île-de-France et l'étranger de 40 % depuis les espaces de résidence des étudiants (Bordeaux et le Sud-Ouest de la CUB) et de 15 % depuis le reste de la CUB. Dans les limites actuelles, la population de la CUB ne dépasserait alors pas les 765 000 habitants en 2035 (825 000 habitants en intégrant les 7 communes dont l'adhésion est aujourd'hui discutée), dont 230 000 dans une ville centre conservant sa population de 2006.

Les limites de la démarche

Construire un raisonnement prospectif territorial en partant d'un objectif démographique (ici la CUB « millionnaire » en habitants) n'est pas une démarche très courante. Usuellement, le démographe est sollicité par les collectivités territoriales soit pour :

- déterminer les conséquences, en termes de peuplement, d'un programme d'aménagement (généralement focalisé sur l'habitat et plus ou moins implicitement porteur d'une attente de croissance démographique),
- définir des besoins d'équipement (là encore, le logement occupe une place souvent hégémonique) en fonction d'évolutions démographiques futures (la plupart du temps tendancielle, parfois associées à des scénarios qualitatifs qu'il est délicat de traduire en termes quantitatifs).

Sans être parfaitement étanche des 2 démarches usuelles (l'objectif démographique est souvent conçu parallèlement à des programmes d'aménagement et il interroge sur des besoins d'équipement), cette recherche des « chemins » et implications conduisant à une certaine quantité de population comporte un avantage majeur. En sortant de l'opposition rhétorique concernant la prééminence causale de la dynamique démographique locale ou de la politique d'aménagement, elle permet de réintégrer ces 2 logiques dans un raisonnement systémique (néanmoins très empirique, un peu désordonné et donc, sans doute incomplet). Elle élargit ainsi, par certains aspects, l'horizon des réflexions, un peu à l'instar de la prospective par scénarios sans en comporter la grande imprécision quantitative, ici en grande partie contrôlée par l'antériorité de l'objectif démographique dans le questionnement. Dans cette optique, le recours à un modèle de projection multi-états (ou projections « liées ») s'adapte très bien à cette logique systémique dont les dimensions déterminantes agissent à des échelons géographiques différents articulés entre eux voire emboîtés les uns dans les autres.

L'étude ici menée dans le cadre du projet de ville bordelais a néanmoins conduit à expérimenter concrètement 3 types de limites.

On rencontre une limite technique, non spécifique à cette démarche, mais ne l'épargnant pas pour autant, dans le passage de la population aux ménages donc aux logements. Si le recours à la fraction de ménage associée à une personne d'un âge donné permet de ne pas subir les conséquences des changements sociologiques et de nomenclature qui rendent les tendances du « taux de personne de référence » par âge délicates à extrapoler, elle va difficilement au delà de la transformation de la répartition par âge projetée en nombre total de futurs ménages. Le passage à une répartition des logements associés selon leur taille, leur statut d'occupation, le

type d'immeuble dont ils font partie, s'avère en revanche assez peu robuste en dépit de l'évidente liaison existant entre les caractéristiques de l'habitat et celles de ses occupants. Elle se traduit, en effet, par une corrélation plutôt instable dans le temps en raison des dispositifs juridiques (loi de 1948, par exemple ; Louchart, 1996) mais surtout de l'évolution des comportements de cohabitation et des conditions de confort (Merlin, 2005) (cf. figures 4 p. 71) De façon globale, la surface aménagée par personne (en matière d'espace équipés donc de logement, en particulier en termes de nombre de pièces) a connu une forte augmentation au cours des 40 dernières années. Ce mouvement qui se traduit par la quasi-disparition des familles avec enfants dans les petits logements de 1 ou 2 pièces, est un des moteurs de l'extension urbaine⁽³⁹⁾, et comporte donc d'importantes modulations territoriales. Alors que le développement des périphéries s'appuyait sur la construction de grands logements accueillant les familles avec enfants avec une réduction (en proportion et en effectif, confinant donc parfois à la disparition) de l'offre de petits logements, les parties plus denses initialement plus riches en petits logements concentraient davantage qu'auparavant les personnes vivant sans enfant. Ce phénomène fut encore amplifié, dans les années 1980-1990, par l'allongement de la durée des études qui accentua cette concentration des ménages sans enfant au centre, tout en la rajeunissant au profit des très jeunes adultes provenant des espaces ruraux et des petites villes pour poursuivre des études supérieures dans les grandes agglomérations. En dépit d'une poursuite de l'augmentation de l'espace aménagé par personne (néanmoins plus lente que dans les années 1970), cet élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur relança la construction de petits logements dans les parties denses de la ville, modérément au centre, et plus massivement en périphérie proche, notamment à la fin des années 1980 dans les territoires hébergeant des campus universitaires⁽⁴⁰⁾. Ce mouvement accrut la spécialisation démographique des espaces tout en élargissant son emprise territoriale avec une sur-représentation des jeunes et très jeunes adultes sans enfant dépassant la ville centre en empiétant largement sur la proche banlieue, et une sur-représentation des familles avec enfants observable

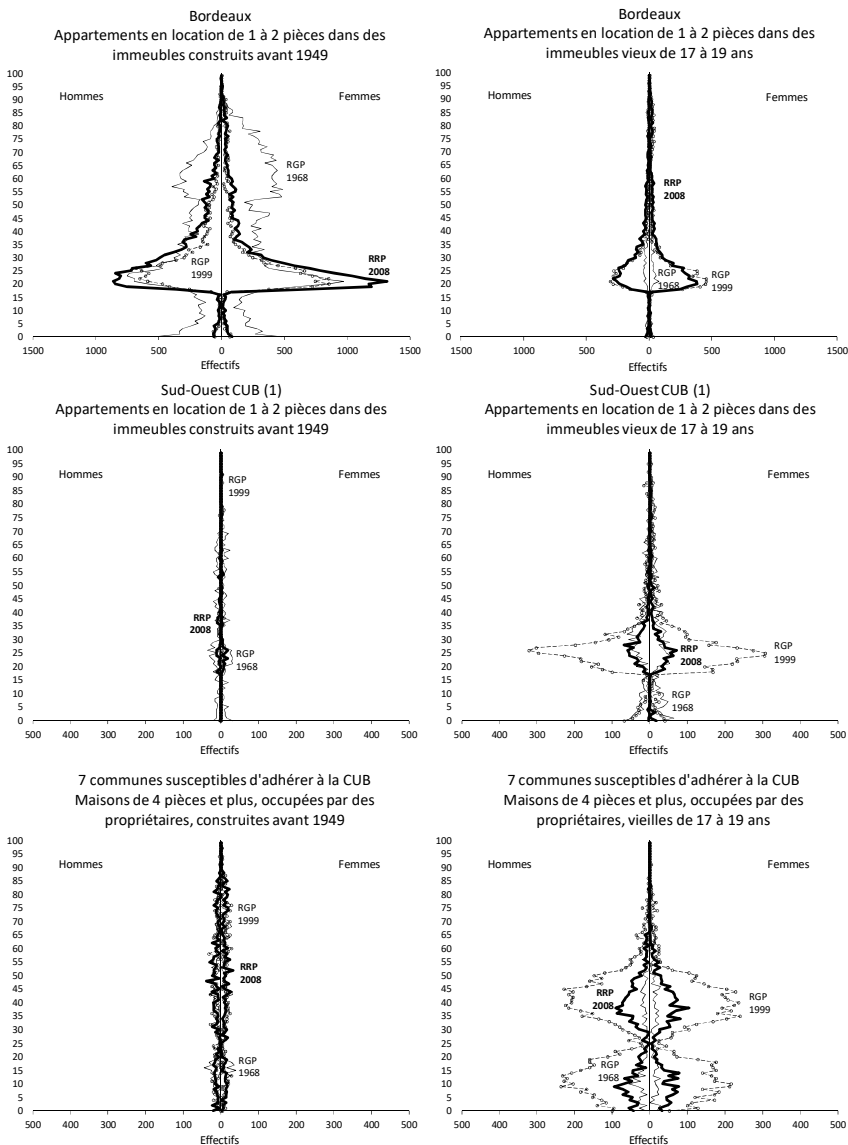
(39) On peut aussi parler d'étalement urbain, qui reste cependant associé pour certains à la seule coexistence d'une extension de la surface bâtie indépendamment de toute croissance démographique.

(40) Autour de Bordeaux, on l'observe très nettement à Pessac et Talence, et à un moindre degré à Gradignan et Mérignac.

dans des zones périphériques englobant des communes situées au-delà des limites de l'aire urbaine. Le contexte à venir se caractérise à la fois par des transformations macro-démographiques importantes (vieillesse de la population, mutation des modes de cohabitation) et par des politiques d'aménagement local prônant un habitat plus diversifié au centre et davantage de mixité sociodémographique. On peut donc légitimement imaginer que la relation logement/population telle qu'on peut l'observer actuellement n'est stabilisée ni dans son intensité, ni dans sa forme. Cette instabilité continuera donc à fragiliser l'extrapolation des paramètres de passage de la population au logement (fraction de ménage associée à une personne d'un âge donné, « taux de personne de référence » par âge) dès lors qu'il s'agira de caractériser les logements à venir (selon leur taille, leur statut d'occupation, etc.) et non simplement de transformer une répartition par sexe et âge de la population projetée en nombre de ménages futurs. Le recours aux micro-simulations peut constituer une alternative intéressante, permettant, sans perdre les propriétés de cohérence du système démographique territorial des projections multi-états, d'y ajouter la signification plus concrète de probabilités (donc plus extrapolables que les paramètres ici utilisés) de passer d'un type de ménage à un autre.

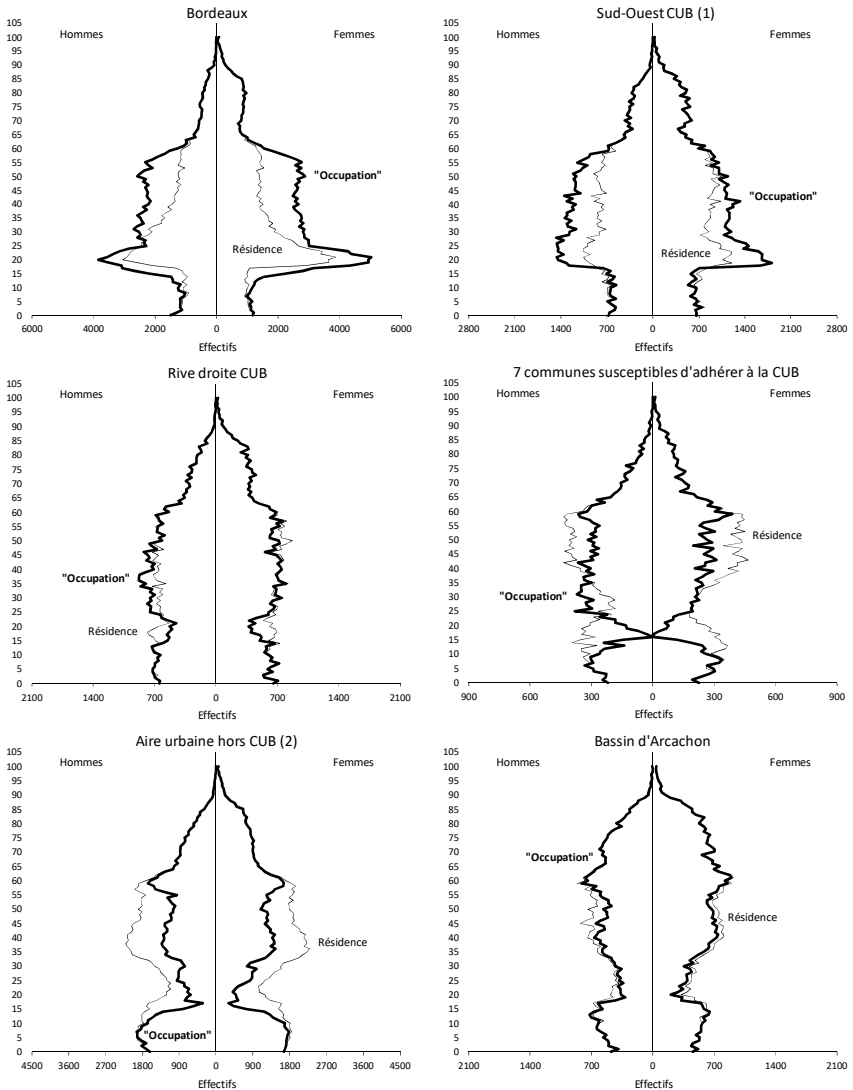
Indépendamment des améliorations techniques qui pourraient être apportées à la démarche prospective en matière d'articulation de la relation population/logement, la prise en compte d'autres aspects de l'aménagement territorial reste limitée à l'évocation qualitative des différents facteurs de transformation des comportements de mobilité résidentielle et de leurs conséquences. Appréhender de façon plus précise, sur le plan quantitatif, la question de la mobilité quotidienne et, notamment, de l'implantation réciproque des lieux de résidence et de travail ou d'étude, c'est à dire des flux de circulation futurs est, par exemple, un enjeu d'importance. Les outils d'articulation de ces deux formes de localisation des populations dans une démarche prospective intégrée restent très imparfaits et inutilisables en dépit de phénomènes actuels tout à fait patents (figures 5 p. 72).

Figures 4. Pyramides des âges de quelques populations girondines classées selon les caractéristiques de leurs logements, aux recensements généraux de population de 1968 et 1999 (RGP 1968 et RGP 1999) et à la synthèse 2008 du recensement rénové (RRP 2008)



(1) Communes de Mérignac et Pessac

Figures 5. Pyramides des âges* 2008 (RRP) de quelques populations girondines caractéristiques selon le lieu résidence ou « d'occupation »**



* Les groupes d'âges selon lesquels la répartition des personnes en fonction de leur lieu de travail ou de leur lieu d'études étant définis différemment, une répartition par âge détaillé a été estimée. Par ailleurs, les fichiers étant différents, les quelques personnes travaillant et poursuivant des études ont dû être comptabilisées 2 fois.

** On entend ici par lieu « d'occupation », le lieu de travail et/ou d'études. Les personnes « inoccupées » sont, dans les 2 cas, affectées à leur territoire de résidence.

(1) Communes de Mérignac et Pessac

(2) Ensemble des communes de l'aire urbaine n'appartenant pas à la CUB définie avec son extension possible à 34 communes

A cette question de l'impact sur les flux de circulation des projets urbains structurés autour d'un objectif de croissance du nombre de résidents, est liée celle des flux de populations de passage (touristes, séjours professionnels, etc.) dont, en général, une augmentation future est plus ou moins implicitement associée à celle imaginée pour les habitants permanents. Là encore, la liaison entre hausse des densités de résidence et de présence occasionnelle et flux de circulation est trop peu structurée pour conduire à des outils de prospective quantitative intégrés. Si cette insuffisance est d'abord le reflet d'une faible capacité à associer dynamiques économiques locales, attractivité touristique et mobilités résidentielle et quotidienne (voir l'article de F. Cornuau et de C. Inan, dans ce même numéro) elle révèle aussi une certaine focalisation des décideurs locaux sur les contenants (logements, bureaux, voire chambres d'hôtel). Limite en partie d'ordre théorique, cette difficulté à projeter conjointement population résidente, présence occasionnelle et flux de mobilité quotidienne, renvoie donc aussi à une certaine pratique de l'action politique locale.

Cette démarche prospective discutant les façons dont un effectif futur de population peut-être atteint dans un territoire relève, de plus, d'une forme de populationnisme local, les objectifs explicites (comme c'est ici le cas avec la CUB « millionnaire ») ou implicites ne correspondant jamais à du dépeuplement (même modéré) ou à de la stationnarité mais presque toujours à de fortes croissances. Au delà des conséquences quotidiennes pour les habitants (circulation, accès aux équipements et services, coût du logement, étalement urbain non anticipé, etc...) que peuvent engendrer de telles augmentations de population, on peut aussi s'interroger sur la pertinence de tels projets de ville dans une société post-transitionnelle vieillissante. Sauf à recourir à une immigration étrangère très importante (bien supérieure en rythme annuel à tous les niveaux observés en France depuis 1945), la France métropolitaine ne devrait pas connaître, à l'horizon 2035, une croissance démographique comparable à celle conduisant à une CUB « millionnaire » en habitants. Aussi, la réalisation de tels objectifs impliquerait nécessairement des évolutions assez différentes dans d'autres territoires. De fait, des pertes importantes de population se manifestent déjà aujourd'hui dans de nombreuses zones – espaces ruraux et petites villes du Nord et de l'Est⁽⁴¹⁾, du Massif Central ou des Pyrénées –

(41) En associant les 4 modifications des migrations affectant Bordeaux de façon directe et indirecte, susceptibles de conduire à une CUB « millionnaire » en habitants, on aboutit à une croissance de 5 % de la population de l'ensemble des espaces ruraux et petites villes du Nord et de l'Est de la France, entre 2006 et 2035. Cela correspondrait à une variation annuelle

alors même que la France est plus jeune qu'elle ne le sera dans les années à venir et que son solde naturel encore nettement excédentaire est appelé à l'avenir à progressivement diminuer. Autrement dit, il paraît difficile de ne pas aggraver les déséquilibres démo-géographiques actuels, si les grandes agglomérations se fixent des objectifs très ambitieux d'augmentation de la population. Comme on l'a illustré pour Bordeaux, de tels objectifs seraient susceptibles d'être atteints par les grandes villes de l'Ouest et du Sud. Elles développeraient ainsi une concurrence de l'attractivité, affichée mais peu problématique, entre elles et avec leurs territoires environnants, implicite, mais beaucoup plus lourde de conséquences vis-à-vis des territoires géographiquement, démographiquement et symboliquement plus lointains, qui connaissent déjà des pertes de population. Contrairement aux craintes de certains décideurs locaux de villes voisines ou de territoires périphériques girondins, l'exacerbation de la concurrence territoriale en termes d'attractivité des populations « profite » aux espaces qui sont proches ou qui ressemblent à ceux qui portent cette logique, mais marginalise ceux qui en sont éloignés par la géographie et/ou par les caractéristiques. Sauf à redessiner de façon autoritaire et très coûteuse l'aménagement d'une ville et de ses environs, une politique de densification des parties centrales associée à une importante attractivité nationale voire internationale ne freine que peu la croissance démographique des territoires périurbains et ruraux environnants. En revanche, dans les territoires ruraux et les petites villes beaucoup plus éloignés, cette compétition populationniste locale peut avoir des conséquences lourdes dans des collectivités pour lesquelles les pertes d'habitants remettent régulièrement en cause la pérennité des équipements et services existants. Cette logique de concurrence de l'attractivité résidentielle pose par ailleurs la question de la priorité accordée aux flux extérieurs dans le développement, ce qui peut se faire au détriment de la formation d'un capital humain valorisant les ressources et les populations locales. La comparaison entre Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, 2 régions très attractives, est à ce titre révélatrice des « chemins » différents qui peuvent

moyenne de + 0,17 % entre 2006 et 2035, sachant qu'entre 1999 et 2006, la croissance annuelle moyenne de la population de l'ensemble des espaces ruraux et petites villes du Nord et de l'Est de la France était d'environ 0,26 % et qu'elle dissimulait déjà de nombreux territoires connaissant des pertes très rapides d'habitants (près de 1800 communes du Nord et de l'Est ont vu leur population décroître d'au moins 1 % par an en moyenne entre 1999 et 2006 ; communes habitées, en 1999, par près de 1,1 million de personnes soit près de 7 % de la population des espaces ruraux et petites villes du Nord et de l'Est de la France et près de 9 % de leur superficie).

être empruntés en la matière⁽⁴²⁾. Elle montre que si une croissance démographique rapide est souvent associée à une politique d'attraction des emplois « supérieurs » (globalement efficace pour les 2 aires urbaines, malgré quelques différences), elle peut s'accompagner dans un cas (Toulouse), d'une dynamique positive de formation des jeunes de la région, et dans l'autre (Montpellier), d'une difficulté à suivre les évolutions nationales en matière d'allongement de la durée des études, et ce malgré une situation initiale plus favorable. Enfin, on peut s'interroger sur la durabilité de la logique de gestion se trouvant souvent derrière les objectifs territoriaux de croissance démographique. Le principe selon lequel les ressources apportées par les futurs habitants vont financer un projet de ville reposant sur des besoins essentiellement perçus à partir des comportements des résidents actuels, reste fragile. Comme on l'a dit, en dehors du nombre total de logements, le chiffrage des attentes des nouvelles populations reste peu faisable même si il est possible de les anticiper par une réflexion plus qualitative. Il y a donc un risque non négligeable que les équipements et services requis par les habitants supplémentaires engendrent des coûts sous-estimés nécessitant donc eux-mêmes les ressources provenant d'une nouvelle phase de croissance démographique. Dans un registre d'aménagement un peu différent, certains espaces périurbains sont entrés, depuis près de 35 ans, dans un cercle vicieux de développement impliquant, pour se maintenir, de nouvelles augmentations de la population. Au total, intervenant lorsque les exigences de financement et donc de l'augmentation future population, sont déjà actées, il est difficile qu'une démarche de discussion d'un objectif de peuplement puisse remettre en cause les politiques mises en œuvre sur la base d'une idéologie a priori favorable à la croissance démographique. Bien qu'il soit possible de montrer les effets pervers de la concurrence des attractivités territoriales, en termes de déséquilibres démo-géographiques, de préférence pour le capital humain extérieur au détriment de sa formation locale, de cycle de financement des équipements et services, les réflexions interro-

(42) Alors que les personnes nées en Languedoc-Roussillon dans les années 1950 ont eu des performances scolaires et universitaires très supérieures à la moyenne nationale, les personnes nées en Languedoc-Roussillon dans les années 1970 enregistrent des résultats, sur ce plan, légèrement inférieurs à la moyenne nationale. A l'inverse, si les personnes nées en Midi-Pyrénées dans les années 1950 ont eu des performances scolaires et universitaires un peu supérieures à la moyenne nationale, les personnes nées en Midi-Pyrénées dans les années 1970 enregistrent, sur ce plan, des résultats très supérieurs à la moyenne nationale (3ème région après la Bretagne et l'Île-de-France).

geant cette logique restent des mises en garde sans conséquences opérationnelles. D'une certaine façon, dans une telle démarche, il y a un risque important que seules les conclusions accompagnant les « chemins » conduisant à l'objectif démographique visé participent à la constitution de la politique d'aménagement. Bien qu'elle affecte, à des degrés divers, l'ensemble des travaux d'expertise, notamment dans les sciences sociales, cette limite d'ordre politique de la démarche ici présentée n'est pas la moindre.

Références bibliographiques

- BERGOUIGNAN Ch., 2008, « Projeter les populations soumises à une forte mobilité résidentielle I et II », *Cahiers de démographie locale 2008*, Néothèque, pp. 19-53 et 55-97.
- BERGOUIGNAN Ch., 2010, *Analyses et prospective en démographie spatiale, Rapport 2010*, document de travail IEDUB remis à l'AURBA, 137 p.
- CORNUAU F., INAN C., 2010, « Installation d'établissements et mobilité résidentielle des salariés », *Cahiers de démographie locale 2010*, Néothèque, pp. 237-251.
- DAVEZIES L., 2008, *La république et ses territoires : la circulation invisible des richesses*, La république des idées, Seuil, 128 p.
- KERSUZAN C., 2009, « Changement de logement et naissance des enfants », *Recherches familiales*, UNAF, pp. 7-25.
- KERSUZAN C., 2010, « Logement et fécondité : analyse d'une relation intense et ambivalente », communication présentée au XVe colloque national de démographie : *La fécondité : représentation, causalité et prospective*, CUDEP, Strasbourg, 25-28 mai.
- LEGER J.-F., 2010, « Le lien logements-population à l'échelle d'une ville : une interaction évidente, une corrélation nulle : Villeurbaine 1968-99 », *Cahiers de démographie locale 2009*, Néothèque, pp. 160-199.
- LE JEANNIC Th., 1996, « Ville et périurbanisation : le zonage en aires urbaines », in : ARMAGNAC (D') J., BLAYO C., PARANT A. (eds.), *Démographie et aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 91-105.
- LOUCHART Ph., 1996, « De l'influence du parc de logements sur la structure et la dynamique des populations au sein de l'Île-de-France », in : ARMAGNAC

(D') J., BLAYO C., PARANT A. (eds.), *Démographie et aménagement du territoire*, CUDEP, pp. 325-333.

MERLIN P., 2004, « L'influence des conditions de financement du logement sur la structure démographique interne des agglomérations », in : BLAYO C., DITTGEN A., ETCHÉLECOU A., GAIMARD M. (eds.), *Reproduction et renouvellement des populations*, pp. 285-288.

MERLIN P., 2005, « L'impressionnante évolution des conditions de logement des Français depuis la Deuxième Guerre mondiale », in : BERGOUIGNAN C., BLAYO C., PARANT A., SARDON J.-P., TRIBALAT M. (eds.), *La population de la France, évolutions démographiques depuis 1946*, CUDEP, pp. 771-784.

Annexe

Tableau récapitulatif des évolutions observées (1999-2006) et projetées (2006-2035)

	Bordeaux	Reste de la CUB	CUB à 27 communes	7 communes susceptibles d'adhérer	CUB à 34 communes	Reste de la Gironde	Ensemble de la Gironde
Population 1999 (RGP), milliers	215	445	660	45	705	583	1 288
Population 2006 (RRP), milliers	232	471	703	47	750	644	1 394
Population 2026 (T06), milliers	246	538	784	57	841	799	1 640
Population 2026 (MM), milliers	288	613	902	60	962	783	1 745
Population 2035 (T06), milliers	259	567	826	61	887	859	1 746
Population 2035 (MM), milliers	311	666	977	65	1 042	846	1 888
Taux de variation annuel moyen 1999-2006 (%)	1,1	0,8	0,9	0,6	0,9	1,4	1,1
Taux de variation annuel moyen 2006-2026 (T06), %	0,3	0,7	0,6	1,0	0,6	1,1	0,8
Taux de variation annuel moyen 2006-2026 (MM), %	1,1	1,3	1,3	1,2	1,3	1,0	1,1
Taux de variation annuel moyen 2026-2035 (T06), %	0,6	0,6	0,6	0,8	0,6	0,8	0,7
Taux de variation annuel moyen 2026-2035 (MM), %	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Variation 2006-2035 du nombre de ménages (T06), milliers	21	76	98	10	108		
Variation 2006-2035 du nombre de ménages (MM), milliers	50	125	175	11	186		

Tableau récapitulatif (suite) des évolutions observées (1999-2006) et projetées (2006-2035)

	Bor- deaux	Reste de la CUB	CUB à 27 com- munes	7 communes susceptibles d'adhérer	CUB à 34 com- munes	Reste de la Gi- ronde	En- semble de la Gi- ronde
Proportion de moins de 18 ans en 1999 (RGP), %	16	22	21	25	21	22	21
Proportion de moins de 18 ans en 2006 (RRP), %	16	21	20	23	20	22	21
Proportion de 18-24 ans en 1999 (RGP), %	17	11	13	8	13	7	10
Proportion de 18-24 ans en 2006 (RRP), %	18	11	13	8	13	7	10
Proportion de 25-34 ans en 1999 (RGP), %	19	15	16	12	16	13	15
Proportion de 25-34 ans en 2006 (RRP), %	19	13	15	10	15	12	13
Proportion de 35-54 ans en 1999 (RGP), %	25	29	28	37	28	29	29
Proportion de 35-54 ans en 2006 (RRP), %	24	29	27	33	27	29	28
Proportion de 55-64 ans en 1999 (RGP), %	7	9	8	9	8	10	9
Proportion de 55-64 ans en 2006 (RRP), %	9	11	10	14	10	12	11
Proportion de 65 ans et + en 1999 (RGP), %	16	14	14	9	14	19	16
Proportion de 65 ans et + en 2006 (RRP), %	14	15	15	12	15	18	17
Proportion de moins de 18 ans en 2035 (T06), %	18	21	20	21	20	19	20
Proportion de moins de 18 ans en 2035 (MM), %	19	21	21	21	21	19	20
Proportion de 18-24 ans en 2035 (T06), %	16	10	13	8	12	6	9
Proportion de 18-24 ans en 2035 (MM), %	15	10	12	8	12	6	9

Tableau récapitulatif (suite et fin) des évolutions observées (1999-2006) et projetées (2006-2035)

	Bordeaux	Reste de la CUB	CUB à 27 communes	7 communes susceptibles d'adhérer	CUB à 34 communes	Reste de la Gironde	Ensemble de la Gironde
Proportion de 25-34 ans en 2035 (T06), %	19	13	15	9	15	10	12
Proportion de 25-34 ans en 2035 (MM), %	19	13	15	9	15	10	13
Proportion de 35-54 ans en 2035 (T06), %	22	24	23	25	24	25	24
Proportion de 35-54 ans en 2035 (MM), %	23	25	24	25	24	25	24
Proportion de 55-64 ans en 2035 (T06), %	9	11	10	12	10	13	12
Proportion de 55-64 ans en 2035 (MM), %	9	11	10	12	10	13	12
Proportion de 65 ans et + en 2035 (T06), %	16	21	19	25	19	27	23
Proportion de 65 ans et + en 2035 (MM), %	15	20	18	25	18	27	22

RGP : Recensement Général de la Population. RRP : Recensement Rénové de la Population

T06 : Projections (méthode des projections « liées ») selon une hypothèse de poursuite des comportements démographiques « 2001-2005 »

MM : Projections (méthode des projections « liées ») selon une hypothèse de combinaison des transformations des comportements migratoires conduisant à une CUB « millionnaire » en habitants à l'horizon 2035

Christophe BERGOUIGNAN

Bordeaux, ville « millionnaire » à l'horizon 2035 ?

Dans le cadre de son projet de ville, la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB), s'est fixé l'objectif d'atteindre un million de résidents à l'horizon de 20 à 25 ans. Si des ambitions de croissance démographique sont souvent présentes derrière les programmes d'aménagement urbain, il est moins fréquent qu'elles s'affichent explicitement au premier plan des initiatives, ce qui en fait tout l'intérêt et la spécificité. Cet article illustre la façon dont un démographe peut, avec ses outils spécifiques (simulations prospectives, exploitation des micro-données de recensement aujourd'hui disponibles sur le site de l'INSEE, comparaisons internationales,), tenter d'examiner les conditions de réalisation d'un tel projet. Exigeant de réunir une conjonction importante de dynamiques favorables (nouveaux logements, développement économique riche en emplois qualifiés, diversification des modes et des axes de déplacement quotidien, politique environnementale et culturelle, services de l'enfance,...) cet objectif d'une CUB « millionnaire » en habitants n'est néanmoins pas inaccessible. Il mérite toutefois d'être interrogé au-delà de sa seule faisabilité, en rapprochant ce souhait d'une croissance démographique soutenue, partagé de façon plus implicite par de nombreuses collectivités territoriales, de l'évolution globale future des populations et sociétés européennes.